A11A32 E851 2001/02 P. gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 04 ÉLÉMENT 01

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

> CAHIER EXPLICATIF

SECTION 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE:

> RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 2

> RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

SECTION 3



ASSEMBLEE NATIONALE REQU

01 MAI -4 10:08

SECTION 1

CAHIER EXPLICATIF

1/2



PR. 04 ÉL.01 **ORGANISATION** Organigramme Ministre délégué aux Affaires autochtones **Guy Chevrette** Secrétaire général associé Robert Sauvé Direction des services et Direction des relations gouvernementales des programmes Pierre Cauchon Andrée Bélanger Secrétaire adjoint aux Relations avec les Autochtones Régis Larrivée Direction des négociations Direction des relations et Pierre-Sarto Blanchard du suivi des ententes Jocelyne Sauriol

AllA32 E881 2001/02 P. Car.

Ac P. Sair. Lecture Am place

Identification	Numéro	Titre
Programme	04	Affaires autochtones
Élément	01	Secrétariat aux affaires autochtones
Responsable	Monsieur Rob	ert Sauvé

MANDAT

Deux décrets du gouvernement, adoptés respectivement le 18 janvier 1978 et le 14 janvier 1987, régissent les activités du Secrétariat aux affaires autochtones (décrets 154-78 et 17-87).

En vertu de ces décrets, le mandat du Secrétariat aux affaires autochtones consiste à:

- élaborer, en concertation avec les intéressés, des politiques gouvernementales en milieu amérindien et inuit ;
- coordonner et s'assurer de la cohérence des activités des ministères et organismes gouvernementaux en milieu amérindien et inuit ;
- fournir une information générale aux Autochtones et l'information sur les politiques gouvernementales en matière autochtone au public en général ;
- négocier des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés, conseiller les ministères dans la négociation des ententes sectorielles et veiller à la mise en œuvre des ententes conclues.

Par ailleurs, l'adoption de la loi modifiant la loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones précise à la section III.2, les responsabilités du ministre délégué aux Affaires autochtones.

SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE

PROGRAMME: 04 - Affaires autochtones

ÉLÉMENT: 01 - Secrétariat aux affaires autochtones

REPONSABLE: Monsieur Robert Sauvé

Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits 2000-2001	Augmentatio (diminution) \$	n %
Budget de dépenses	18. (2. 基本) (2003) (2003) (2003) (2003) 18. (2. 基本) (2003) (2003) (2003)	THE MUNICIPAL SERVICE SERVICES	Salar service and the service of the	
Fonctionnement personnel	2 515,5	2 454,2	61,3	2,5%
Fonctionnement autres dépenses	1 563,7	1 718,0	-154,3	- 9,0%
Budget d'investissements d'immobilisations	16,8	16,8	0,0	0,0%
Transfert	18 200,0	11 860,7	6 339,3	53,4%
Prêts, placements et avances				·
TOTAL	22 296,0	16 049,7	6 246,3	38,9%
Effectif régulier autorisé	45	45	- · • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Effectifs total autorisé	45	45		

PR. 04 ÉL. 01 - PAGE 2 ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Sommaire des crédits				
	2001-2002	2000-2001	Variation \$	%
Fonctionnement- personnel	2 515,5	2 454,2	61,3	2,5%
Fonctionnement - autres dépenses	1 563,7	1 718,0	-154,3	-9,0%
Budget d'investissements d'immobilisations	16,8	16,8	0,0	0%
Transfert	18 200,0	11 860,7	6 339,3	53,4%
Prêts, placements et avances				
TOTAL	22 296,0	16 049,7	6 246,3	38,9%

Explication des écarts par supercatégorie

Fonctionnement-personnel

Augmentation de 61,3 \$ représentant le coût d'indexation de la base.

Fonctionnement - autres dépenses

Diminution de 154,3 \$ représentant la croissance à résorber en 2001-2002.

<u>Transfert</u>

Augmentation de 6 339,3 \$ pour faire face aux engagements pris dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

PR. 04 ÉL. 01
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE	Adm. d'État Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Professionnels	Techniciens, employés de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	TOTAL 2000-2001	TOTAL 2001-2002
Bureau du secrétaire général associé	1			1				2
Bureau du secrétaire adjoint	1			1				2
Direction des services et des programmes	1 .		5	7				13
Direction des relations gouvernementales	1		3	2				6
Direction des négociations (1)	1		6	3 .				10
Direction des relations et du suivi des ententes	1		8	3				12
TOTAL	6		22	17			45	45

⁽¹⁾ incluant un prêt de services

							SECTION 2
					·		
	÷						
				·			
				·		·	
				RENSEI	GNEMENT	S GÉNÉRA	AUX
	•					·	
Û			,				
Ũ							
U							·
			٠				
0							
				·			
							•
0	÷						
		•					
					·		

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002 SECTION 2 Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01 Demande de renseignements de l'Opposition officielle RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Organigramme du ministère ou de l'organisme en indiquant (Annexe 1) pour chaque poste le nom et titre du titulaire ainsi que le numéro de téléphone. 2. Liste de toutes les publications du ministère ou de (Annexe 2) l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles): tirage; coût; distribution; imprimeur. (Annexe 3) 3. Liste des voyages hors Québec depuis le 1er avril 2000 : endroit et dates du départ et du retour; but du voyage; personnes rencontrées; coût; noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre); pour les organismes, noms des dirigeants fonctionnaires concernés; bilan et résultat des rencontres. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet) et des 4. (Annexe 4) articles promotionnels: les sommes dépensées pour l'exercice 2000-2001 et les prévisions pour 2001-2002; ventilation des dépenses par type de média; les noms des fournisseurs; le but visé par chaque dépense. Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 5. (Annexe 5) 2000-2001 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent : liste et coût; copie des soumissions; copie du questionnaire et du résultat; firme ayant obtenu le contrat. 6. Liste des études commandées durant l'exercice financier (Annexe 6) 2000-2001 à la demande du ministère ou de l'organisme : liste et coût: copie des soumissions; copie des études firme ou individu ayant obtenu le mandat.

_			Ū
7.	Liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 2000-2001 spécifiquement à des professionnels ou à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques en indiquant :	(Annexe 7)	
	 le nom du professionnel (le) ou de la firme; le mandat et le résultat (rapport ou document final); la durée du contrat; 		
	 le coût du contrat; le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation ou contrat négocié); 		D
	- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.		
8.	Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organisme en 2000-2001 en indiquant :	(Annexe 8)	
	 le nom du professionnel ou de la firme; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; 	•	0
	 le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des 		
9.	soumissionnaires et le montant des soumissions. Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1 ^{er} avril 2000 ont fait	(Annexe 9)	Ū
	l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.		1
10.	Le montant, pour l'année 2000-2001 de chacune des dépenses suivantes :	(Annexe 10)	
	 la photocopie; la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à 		0
	la téléphonie; - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;		n
	 les téléavertisseurs; le mobilier de bureau; les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, 		n
	calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);	,	Ŋ
	 distributeurs d'eau de source; le remboursement des frais de transport; 		
	 le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas; 		n.
	 le ressourcement ou préparation à la retraite; l'ensemble des dépenses applicables à la participation à 		Ų
	des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.	•	
11.	La liste de tous les véhicules fournis en indiquant pour chacun :	(Annexe 11)	
	 la marque et le modèle du véhicule; le coût d'acquisition ou de location de 		1
	 l'année de transaction; les coûts d'entretien des véhicules (réparation); 		U.
	 les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation); 		Ų
	appels d'offres faits en 2000-2001 et les prévisions 2001-2002.		
	 spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres. 		U
			U

Ń			
	12.	Le nombre et la répartition, par tranches d'âgë, du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère ou et pour	(Annexe 12)
j		chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour les années 2000-2001 ainsi que les	
		prévisions pour 2001-2002. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.	
	13.	Combien de personnes ont bénéficié du programme de départ volontaire et ont été rappelées pour chaque ministère et organisme.	(Annexe 13)
	14.	À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (2000- 2001) pour chaque ministère et organisme, et ce par	(Annexe 14)
		catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)	
		 a) Nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel; b) Nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par 	
		le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); c) Nombre de jours de vacances pris par le personnel.	
0	15 .	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1994-1995 :	(Annexe 15)
		a) Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emplois (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels,	
0	-	techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);	
0		 b) Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; 	
	·	 c) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; 	·
П		 d) Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); 	
П		e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;	. •
n		f) Nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuelles en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.	
U	16.	La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en	(Annexe 16)
		indiquant chacune d'eux : - l'emplacement de la location;	
[]		 la superficie du local loué; la superficie réellement occupée; 	
Í	•	 la superficie inoccupée; le coût de location au mètre carré; le coût total de ladite location; 	
D D		 les coûts d'aménagement réalisés en 2000-2001, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; 	
IJ		- la durée et la copie du bail.	

17.	Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 2000-2001 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles	(Annexe 17)
	 l'emplacement de la location; la superficie du local loué; la superficie réellement occupée; la superficie inoccupée; le coût de location au mètre carré; le coût total de ladite location; les coûts d'aménagement réalisés en 2000-2001, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; la durée du bail. 	
18.	La liste du personnel du cabinet du ministre en 2000-2001 en indiquant :	(Annexe 18)
	 la date de l'entrée en fonction; la date de départ, s'il y a lieu; le titre de la fonction; l'adresse et le port d'attache; la classification; le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés; le montant total des indemnités de départ versées; la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève la description des tâches; le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 2000-2001. le nombre total d'employés de cabinet; le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée. 	
19.	Liste des sommes versées en 2000-2001 à même le budget discrétionnaire du : a) ministre b) du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	(Annexe 19)
	 le nom de l'organisme ou de la personne concernés; le montant attribué; le projet visé et le résultat. 	
20.	Liste des crédits périmés par programmes et par éléments pour l'exercice financier 2000-2001.	(Annexe 20)
21.	La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2000-2001 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention.	(Annexe 21)
22	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc) en indiquant :	(Annexe 22)
	 le poste initial; le salaire; le poste actuel, s'il y a lieu; date de la mise en disponibilité. 	•

U

Ŋ

Ù

Û

Ŋ			
	23.	Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère	(Annexe 23)
		 nom de la personne; poste occupé; 	
		 salaire; assignation initiale; date de l'assignation hors structure; date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu. 	
	24.	La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres :	(Annexe 24)
		assignation initiale;assignation actuelle;	
		- salaire; - période	
G	25.	La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affecté au ministère :	(Annexe 25)
		assignation initiale;assignation actuelle;	
		- salaire; - période.	
	26.	Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des	(Annexe 26)
0		réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant :	
Ū		- salaire de la personne;	
	27 .	- montant reçu du régime de retraite. Pour chacun des ministères ou organismes publics et	(Annexe 27)
Π		parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée).	,
	28.	Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, le nombre d'ETC alloués au projet GIRES ainsi que le total des dépenses encourues et prévues pour ce même projet.	(Annexe 28)
	29.	Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quel est l'impact prévu de l'implantation du projet GIRES sur le nombre d'emplois, une fois le projet complété.	(Annexe 29)
	30.	Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quelles seront les applications de GIRES.	(Annexe 30)
U	31.	Évolution de la masse salariale de chaque cabinet ministériel depuis 1994-1995 jusqu'à aujourd'hui.	(Annexe 31)
		acpais 1004 1000 jusqu'à aujoura fiui.	
ſì			5

	•	
32.	Liste de tous les abonnements du ministère et le coût :	(Annexe 32)
	- livres;	
	- journaux;	
	magazines;bulletins électroniques et/ou papiers;	
	- clubs privés ou autres;	
	- billets de saison;	
	- etc.	
00		44
33.	Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site :	(Annexe 33)
	- le processus utilisé pour la conception;	
	- le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;	
	- les coûts de construction du site;	
	- le coût de l'entretien et de la mise à jour;	
	- qui est responsable du contenu sur le site;	
	 qui est autorisé à faire des modifications sur le site; quelle est la fréquence moyenne de mise à jour; 	
	- le nombre de visiteurs (hits) par mois;	
	- combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût?	
	Quels sont les critères qui ont justifié les changements?	
34.	Quels sont les programmes spécifiques qui sont offerts aux jeunes (15-35 ans), le nombre de participants ainsi que le coût de la mesure, du service ou du programme?	(Annexe 34)
35.	Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, lors de mission à l'étranger :	(Annexe 35)
	- la liste des ententes signées et/ou annoncées;	
	- les détails de ces ententes:	
	- les résultats obtenus à ce jour.	
		•
•		
	•	

O

A.

0

Ų

0

0

Ū

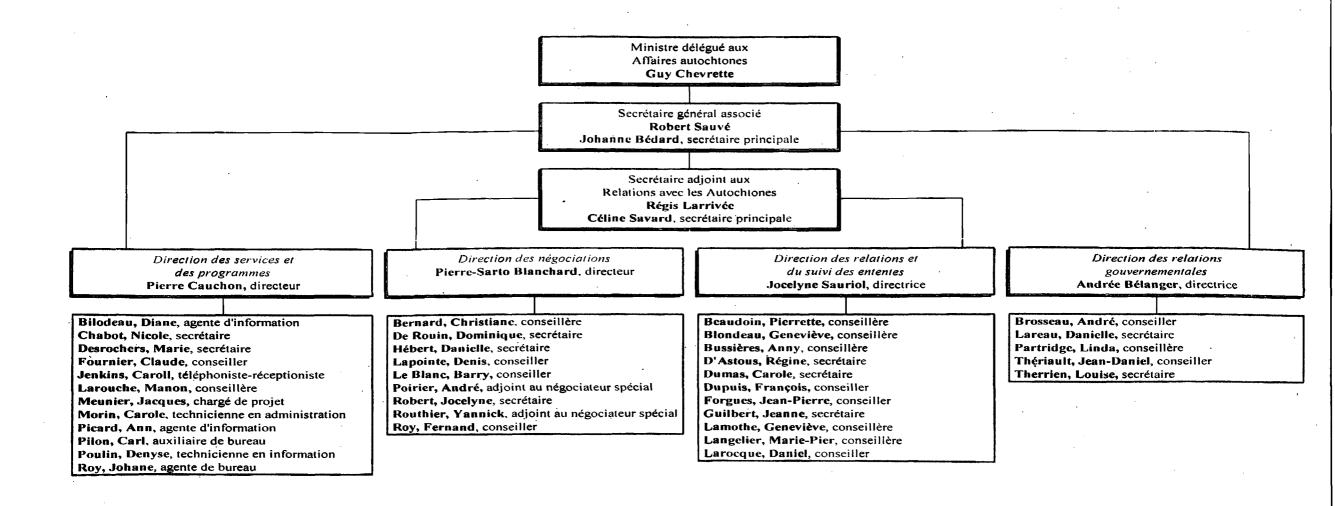
Α	N	N	E	X	F	•

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

1. Organigramme du ministère ou de l'organisme en indiquant pour chaque poste le nom et le titre du titulaire ainsi que le numéro de téléphone.

RÉPONSE: Voir documents joints.

Organigramme Secrétariat aux affaires autochtones





1050, rue des Parlementaires, 4° étage Québec (Québec) G1R 5Y6 Téléphone : (418) 643-3166 Télécopieur : (418) 646-4918 Site Web : www.saa.gouv.qc.ca C. élec. : saa@cex.gouv.qc.ca

Cabinet du ministre délégué aux affaires autochtones

Guy Chevrette, ministre – Pierre Châteauvert, directeur du Cabinet

– Édith Rochette, attachée de presse – Geneviève Masse, attachée

politique – Catherine Huot-Taillon, adjointe 700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage, **Québec** (Québec) G1R 5H1 Téléphone : 643-6980 Télécopieur : 643-2033

Tour de la Bourse, 42^e étage, bur. 42.02 800, Place-Victoria – Case postale 376, **Montréal** (Québec) H4Z 1J2 Téléphone : (514) 873-3444 Télécopieur : (514) 873-7886

NOM	POSTE
BEAUDOIN, Pierrette	234
BÉDARD, Johanne	223
BÉLANGER, Andrée	239
BERNARD, Christiane	277
BILODEAU, Diane	255
BLANCHARD, Pierre-Sarto	242
BLONDEAU, Geneviève	273
BROSSEAU, André	233
BUSSIÈRES, Anny	276
CAUCHON, Pierre	251
CHABOT, Nicole	241
D'ASTOUS, Régine	227
DE ROUIN, Dominique	247
DESROCHERS, Marie	252
DUMAS, Carole	274
DUPUIS, François	231
FORGUES, Jean-Pierre	230
FOURNIER, Claude	270
GUILBERT, Jeanne	235
HÉBERT, Danielle	271
JENKINS KELLY, Caroll	221
LAMOTHE, Geneviève	229
LANGELIER, Marie-Pier	275
LAPOINTE, Denis	246
LAREAU, Danielle	272
LAROCQUE, Daniel	232
LAROUCHE, Manon	269
LARRIVÉE, Régis	259
LE BLANC, Barry	258
MEUNIER, Jacques	249
MORIN, Carole	226
PARTRIDGE, Linda	250
PICARD, Ann	254
PILON, Carl	256
POIRIER, André	225
POULIN, Denyse	253
ROBERT, Jocelyne	237
ROUTHIER, Yannick	243
ROY, Fernand	244
ROY, Johane	248
SAURIOL, Jocelyne	228
SAUVÉ, Robert	222
SAVARD, Céline	257
THÉRIAULT, Jean-Daniel	245
THERRIEN, Louise	236
	1 2-0

A	N	N	E	XI	Ξ 2
---	---	---	---	----	-----

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 2. Liste de toutes les publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :
 - tirage;
 - coût;
 - distribution;
 - imprimeur;

RÉPONSE:

PUBLICATIONS	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR
Revue Rencontre Volume 21, numéro 3 Volume 22, numéro 1	25 000 (français) 12 000 (anglais)	48 879,22 \$	Ateliers TAQ inc.	Imprimerie Canada Litoh Acme- Prescom
Onze nations contemporaines	réimpression 500	998 \$	Sur demande	Imprimerie Le Renouveau
Déboursés, aides et dépenses destinés aux Autochtones pour l'année 1999-2000	275	Reprographie gouvernementale	Chefs, maires et organismes autochtones du Québec, coordonnateurs ministériels	Aucun

		ANNEXE 3
Π		ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
	·	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
		3. Liste des voyages <u>hors Québec</u> depuis le 1 ^{er} avril 2000 :
		 endroit et dates du départ et du retour; but du voyage; personnes rencontrées;
		 coût; noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre);
0		 pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés; bilan et résultat des rencontres.
		RÉPONSE : Voir document joint.
0		
	,	
$\bigcap_{i=1}^{n}$		
П		
		- ·
П		
U	•	

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC 2000-2001

ENDROIT ET DATE	BUT DU VOYAGE	COÛT \$	NOM	TITRE	BILAN ET RÉSULTAT
Ottawa, Ontario 2000-04-05 au 2000-04-06	Rencontre APN avec Kahnawake	1 368,05	LANGELIER, Marie-Pier LARRIVÉE, Régis	Conseillère Secrétaire adjoint	Participation à un événement de reconnaissance organisé par l'APN et le Conseil de bande de Kahnawake.
Ottawa, Ontario 2000-04-09 au 2000-04-10	Réunion initiale du Groupe de travail sur le développement économique du forum permanent fédéral-provincial-territorial-autochtone	1 538,90	BÉLANGER, Andrée PARTRIDGE, Linda	Directrice des relations gouvernementales Conseillère	Début des travaux pour la rédaction d'un rapport consensuel concernant les multiples approches des divers aspects du développement économique des Autochtones.
Vancouver, C.B. 2000-04-12 au 2000-04-16	Colloque portant sur "Le futur des négociations du traité en Colombie-Britannique"	6 992,58	LARRIVÉE, Régis BLANCHARD, Pierre-S. ROUTHIER, Yannick	Secrétaire adjoint Directeur des négociations Négociateur	Mise à jour des connaissances relatives à la négociation des traités au Canada.
Ottawa, Ontario 2000-05-07 au 2000-05-08	Réunion du Groupe de travail sur le développement économique du forum permanent fédéral-provincial-territorial-autochtone	775,55	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Poursuite des travaux pour la rédaction d'un rapport consensuel concernant les multiples approches des divers aspects du développement économique des Autochtones.
St-John's, Terre-Neuve 2000-06-03 au 2000-06-08	Rencontre interprovinciale-territoriale " Forum on comprehensive land claims"	4 719,19	LARRIVÉE, Régis BLANCHARD, Pierre-S. BÉLANGER, Andrée	Secrétaire adjoint Directeur des négociations Directrice des relations gouvernementales	Rencontres et discussions sur l'état d'avancement des dossiers de revendications territoriales globales (TN, CB, Ont. Yukon et TNO).
Ottawa, Ontario 2000-08-17	Assister à la soutenance de thèse de doctorat de M. Jean Rousseau à l'Université Carleton	684,45	BEAUDOIN, Pierrette	Conseill ère	Compréhension du rôle international joué par les Cris dans le contexte de la mondialisation.

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC 2000-2001

	•		•		
Londres, Angleterre 2000-08-26 au 2000-09-25	Séjour linguistique (cours d'immersion)	1 802,00	FOURNIER, Claude	Conseiller	Le séjour est organisé par le Collège de Maison- neuve de Montréal et le cours est donné à l'Academy internationale de Londres. De plus, l'employé demeure en famille d'acceuil afin de favoriser cette immersion.
Vancouver 2000-10-18 au 2000-10-22	Conférence nationale "Canadian Aboriginal Law" .	5 149,05	BLANCHARD, Pierre-S. BÉLANGER, Andrée	Directeur des négociations Directrice des relations gouvernementales	Mise à jour des connaissances relatives à l'évolution du droit autochtone.
Ottawa, Ontario 2000-10-22 au 2000-10-25	Réunion du Groupe de travail sur le développement économique et du Comité de rédaction du forum permanent fédéral-provincial-territorial-autochtone	1 117,85	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Progrès des travaux pour la rédaction d'un rapport consensuel concernant les multiples approches des divers aspects du développement économique des Autochtones.
Ottawa, Ontario 2000-11-17	Réunion du Groupe de travail sur le développement économique du forum permanent fédéral-provincial-territorial-autochtone	688,00	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Progrès des travaux pour la rédaction d'un rapport consensuel concernant les multiples approches des divers aspects du développement économique des Autochtones.
Ottawa, Ontario 2000-11-19 au 2000-11-20	Réunion du Comité de rédaction sur le développement économique du forum permanent fédéral-provincial-territorial-autochtone	1 012,78	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Participation au comité restreint de rédaction du rapport consensuel pan-canadien concernant l'augmentation de la participation des Autochtones à l'économie.
Toronto, Ontario 2000-11-28 au 2000-11-30	Réunion du groupe de travail de la Table des ministres responsables du développement du Nord	1 300,90	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Discussion amenant la mise en place d'une structure pour coordonner la tenue d'un forum permanent de ministres fédéral-provincial-territorial responsables des Affaires nordiques.

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC 2000-2001

Ottawa, Ontario 2001-01-18 au 2001-01-19	Réunion du Groupe de travail sur le développement économique et du Comité de rédaction du forum permanent fédéral-provincial-territorial-autochtone	689,10	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Progrès des travaux visant la recherche d'un consensus sur la rédaction d'un rapport concernant les multiples approches des divers aspects du développement économique des Autochtones.
Paris, Bruxelles, Londres Rome 2001-01-30 au 2001-02-14	Accompagner le ministre Chevrette en mission et répondre à une invitation du gouvernemen italien dans le cadre des activités reliées à l'exposition d'art inuit présentée à Rome.	22 682,00	SAUVÉ, Robert ADAMS, Peter MOAR, Clifford AWASHISH, Simon	Secrétaire général associé Président, Makivik Chef, Innus de Mashteuiatsh Chef, Attikameks d'Obedjiwan	Faire connaître l'état des relations entre le gouvernement du Québec et les Autochtones du Québec et sensibiliser les Européens à la réalité autochtone du Québec.
Ottawa, Ontario 2001-02-15 au 2001-02-16	Rencontre du comité directeur du forum permanent des ministres fédéral-provincial-territorial responsables des Affaires autochtones et dirigeants des organisations autochtones nationales.	2 631,90	PARTRIDGE, Linda BÉLANGER, Andrée LARRIVÉE, Régis	Conseillère Directrice des relations gouvernementales Secrétaire adjoint	Poursuite des travaux sur le rapport multi-partite touchant les efforts des intervenants gouvernementaux, autochtones et secteur privé concernant le développement économique des Autochtones.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 4. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet) et des articles promotionnels :
 - les sommes dépensées pour l'exercice 2000-2001 et les prévisions pour 2001-2002:
 - ventilation des dépenses par types de médias;
 - les noms des fournisseurs;
 - le but visé par chaque dépense.

RÉPONSE:

Exercice 2000-2001

FOURNISSEUR	COÛT	BUT VISÉ
BEESUM COMMUNICATIONS	550 \$	Faire connaître les programmes du gouvernement du Québec destinés aux communautés autochtones Annuaire téléphonique des Mohawks
BEESUM COMMUNICATIONS	550 \$	Faire connaître les programmes du gouvernement du Québec destinés aux communautés autochtones Annuaire téléphonique des Cris de la Baie-James
INDIANA MARKETING	800 \$	Faire connaître les orientations gouvernementales (Message du ministre délégué aux Affaires autochtones) Répertoire d'affaires autochtones (2000-2001)
INDIANA MARKETING	850 \$	Faire connaître les orientations gouvernementales (Soutien au développement économique des communautés autochtones) Répertoire d'affaires autochtone édition 2000-2001
GROUPE CLEARY	2 000 \$	Faire connaître les événements culturels autochtones (Calendrier des activités en milieu autochtone « L'été indien 2000 » sur le site internet La piste amérindienne) Site Internet autochtone La piste amérindienne
TERRE EN VUES	550 \$	Sensibiliser la population du Québec aux réalités culturelles, sociales et économique des Autochtones. Programme 2000 du festival « Présence autochtone »
LE PROGRÈS DU SAGUENAY	420 \$	Invitation dîner-conférence – Rencontre des gens d'affaires

Exercice 2001-2002

Titre:

Messages du SAA

Clientèle :

Les populations autochtones et non-autochtones

Période de diffusion : Tout au cours de l'année

Moyens: Médias et sites Web autochtones

Budget:

40 000 \$

Titre:

Annonces du Secrétariat aux affaires autochtones

Clientèle :

Les populations autochtones et non-autochtones

Période de diffusion : Tout au cours de l'année

Moyens:

La presse écrite et hebdos du Québec

Budget:

10 000 \$

		ANNEXE 5
		ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
	÷	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
		5. Liste des sondages et groupes de discussions effectués durant l'exercice financier 2000-2001 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent :
		- liste et coût;
	·	 copie des soumissions; copie du questionnaire et du résultat; firme ayant obtenu le contrat.
		RÉPONSE : Aucun sondage n'a été effectué pour le Secrétariat durant
		l'exercice financier 2000-2001.
0	·	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 6. Liste des études commandées à l'extérieur ou à l'intérieur durant l'exercice financier 2000-2001 à la demande du ministère ou de l'organisme :
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie des études.
 - firme ou individu ayant obtenu le mandat.

RÉPONSE: Aucune

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 7. Liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 2000-2001 spécifiquement à des professionnels ou à des firmes de communications, de recherche ou de relations publiques en indiquant :
 - le nom du professionnel ou de la firme
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - la durée du contrat;
 - le coût du contrat;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation ou contrat négocié).
 - dans cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

D	Ė	D	\cap	N	2	E	
\mathbf{r}	_		v	1.4		_	

Firme:

BDDS Sandwick inc.;

Mandat:

Conseiller le Secrétariat dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication dans le cadre des négociations globales et territoriales avec le Conseil tribal Mumuitun et des suites de l'Approche commune;

Durée:

1^{er} octobre 2000 à la fin des travaux;

Coût:

5 750 \$ payé en 2000-2001 (contrat de 24 995\$);

Contrat négocié.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 8. Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organismes en 2000-2001 en indiquant :
 - le nom du professionnel ou de la firme;
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE: Voir document joint.

Annexe 8

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES FIRMES ET À DES PROFESSIONNELS(LES) DU 1^{ER} AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

NOMS	MANDAT	MONTANT (\$)
BDDS Shandwick inc.	Conseiller le Secrétariat dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communications dans le cadre des négociations globales et territoriales avec le Conseil tribal Mamuitun et des suites de l'Approche commune.	24 995,00
Brunet, Jean-Philippe	Proposer des orientations, des positionnements dans les dossiers de mise en œuvre de la Convention de la Baie-James ainsi qu'effectuer des recherches concernant les dossiers cris.	19 762,15
Communication Démo inc.	Fournir les services de revue de presse.	7 500.00
Gourdeau, Éric	Participer à titre de représentant du gouvernement du Québec au processus d'élaboration du programme d'activités de la conférence devant célébrer, en novembre 2000, le 25e anniversaire de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.	9 950,00
Gourdeau, Éric	Participer à titre de représentant du gouvernement du Québec au processus d'élaboration du programme d'activités de la conférence devant célébrer le 25e anniversaire de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois	15 000,00
Harvey, Bernard	Agir à titre de représentant du Québec à la table sectorielle sur la participation réelle afin de négocier et de rédiger les modalités devant assurer aux Innus une participation réelle à la gestion du territoire et des ressources naturelles sur le territoire revendiqué.	24 995,00
Imprimerie La Renaissance	Impression de 4 000 pages couvertures avec fenêtres.	1 749,00
Mark McKenzie, traducteur	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents.	9 000,00
McGain, Alison	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents.	1 000,00
McKenzie, Lydia	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents.	3 000,00
Médianor inc.	Fournir les services de la presse électronique	7 000,00
Mercier, François	Formateur de sessions intitulées « Rôle d'accompagnement» auprès du personnel cadre et professionnel du Secrétariat.	3 029,83
Nadeau, Philippe	Agir à titre d'animateur des sessions d'initiation au Québec amérindien et inuit.	- 21 000,00
O'Bomsawin, Jean	Agir à titre d'animateur des sessions d'initiation au Québec amérindien et inuit.	21 000,00
Otis, Ghislain	Analyser un avis préliminaire sur le sens et la portée de la CBJNQ et participer à un échange de points.	4 375,00
Société touristique des autochtones du Québec	Participation à l'impression d'un dépliant sur les activités culturelles en milieu autochtone.	3 000,00
Tourisme Québec, Fonds de partenariat touristique	Participation à l'impression de la Carte Grand-Nord.	3 000,00
Traductions Roger Ryan Enr.	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents.	9 995,00

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

9. Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1er avril 2000, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.

RÉPONSE: Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

9. LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS DE SERVICES AYANT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2000.

PROGRAMME 04 : AFFAIRES AUTOCHTONES

NOM DU CONTRACTANT	MONTANT INITIAL \$	VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE \$	RAISON DU DÉPASSEMENT
Nadeau, Philippe	15 000,00	3 159,04	Majoration du nombre d'heures à titre d'animateur des sessions d'initiation au Québec amérindien et inuit.
O'Bom saw in, Jean	15 000,00	4 118,00	Majoration du nombre d'heures à titre d'animateur des sessions d'initiation au Québec amérindien et inuit.
·			
	•		·

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 10. Le montant, pour l'année 2000-2001 de chacune des dépenses suivantes :
 - la photocopie;
 - la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
 - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
 - les téléavertisseurs;
 - le mobilier de bureau;
 - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
 - distributeurs d'eau de source;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - le ressourcement ou préparation à la retraite;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE:

Photocopie	Télécopi e	Téléphonie	Cellulaire	Téléavertisseur	Mobilier de bureau	Fournitures de bureau
7 831 \$	215 \$	16 487 \$	10 994 \$	1 642 \$	7 166 \$	14 686 \$
Distributeurs d'eau de source	Remboursement de frais de transport	Remboursement des frais d'hébergement et de repas	ou préparation à la retraite	Dépenses applic aux congrès, col	loques etc	
298 \$	105 106 \$	60 893 \$	503 \$	Québec	Extérieu	<u> </u>
				4 396 \$	6 943 \$	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 11. La liste de tous les véhicules fournis en indiquant pour chacun :
 - la marque et le modèle du véhicule;
 - le coût d'acquisition ou de location de l'année de transaction;
 - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
 - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
 - le nom et le poste du bénéficiaire;
 - appels d'offres faits en 2000-2001 et les prévisions 2001-2002.
 - spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres.

RÉPONSE : Le Secrétariat ne fournit pas de véhicule.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

12. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère ou et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour les années 2000-2001 ainsi que les prévisions pour 2001-2002. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

RÉPONSE: Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

12. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001.

PROGRAMME 04: AFFAIRES AUTOCHTONES

CORPS D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FÉMININ	MOINS DE 35 ANS	35-55	PLUS DE 55 ANS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	2	-	-	2	-	-	-	-	-
CADRES	3	2	-	4	1	-	-	· ·	-
PROFESSIONNELS	11	9	5	15	•	-	2	1	
FONCTIONNAIRES	1	16	-	17	-	-	3	-	-
OUVRIERS	-	-	-	-		-	-		- -
TOTAL	17	27	5	38	1	<u>-</u>	5	1	-
% par rapport à l'effectif occupé (44)	38,6 %	61,4 %	11,4 %	86,4 %	0,2 %		11,4 %	0,2 %	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

13.	Combien de personnes ont bénéficié du programme de départ volontaire
	et ont été rappelées pour chaque ministère et organisme.

RÉPONSE: Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 14. À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2000-2001, pour chaque ministère et organisme, et ce par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.):
 - nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel;
 - nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - nombre de jours de vacances pris par le personnel.

RÉPONSE: Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. CONGÉS DE MALADIE / TEMPS SUPPLÉMENTAIRE / VACANCES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2000-2001.

PROGRAMME 04: AFFAIRES AUTOCHTONES

		NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL JRS					MA	IBRE TO JOURS LADIE I PAR LE	DE PRIS		NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES								
							JRS		PAYÉES HRES		CO	OMPENSÉES HRES			TOTAL HRES				
·	cs	CI	PROF	FONC	ouv	cs	CI	PROF	FONC	ouv	PROF	FONC	OUV	PROF	FONC	OUV	PROF	FONC	ouv
AVRIL	-	-	5,5	15,5	-	-	-	5,5	12	-	8	38,5	· -	104,5	-	-	112,5	38,5	-
MAI	2	-	-	12,5	-	-	-	1,5	20,5	-	14	33,75	-	111	5,75	-	125	39,5	-
JUIN	24	-	30	19,5	-	-	-	7,5	10	-	2,5	55,25	-	144	8	-	146,5	63,25	-
JUILLET	14,5	-	81	149	· -	-	-	21,5	5	-	48	-	-	49,25	7	-	97,25	7	-
AOÛT	16,5	-	78	55,5	-	-	-	6	10,5	-	36		-	14,5	6	•	50,5	6	-
SEPTEMBRE	17,5	-	1	20,5	-	-	-	5	11,5	-	19	-	•	69	14	-	88	14	-
OCTOBRE	1,5	-	3,5	11		-	-	5	8	-	7,5	6	•	137,5	29	-	145	35	-
NOVEMBRE	0,5	-	-	9,5	-	-	-	6,5	12,5	-	15	23,5	-	104,5	2,75	-	119,5	26,25	-
DÉCEMBRE	11,5	-	10	67,5	-	-	-	6	5	-	32,25	6	-	85,25	18,75	-	117,5	24,75	-
JANVIER	3	-	23	8	-	-	-	9	10	- .	7,5	4,5	•	43	-	-	50,5	4,5	-
FÉVRIER	5,5	-	0,5	3,5	-		-	4	12	-	-	-	-	26,5	3	-	26,5	3	-
MARS	-	. -	-				-	<u> </u>		-	-	-	-	•	_	-	-	-	-
TOTAL	96,5		232,5	372	-	•,		77,5	117	-	189,75	167,5	-	889	94,25		1078,75	261,75	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1994-1995 :
 - évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuelles en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.

RÉPONSE: Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. VENTILATION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET AUTRES QUESTIONS CONCERNANT L'EFFECTIF

PROGRAMME 04: AFFAIRES AUTOCHTONES

CATÉGORIE D'EMPLOI	EFFECTIFS AUTORISÉS (A)	EMPLOYÉS BÉNÉFI- CIANT D'UN TRAITE- MENT ADDITIONNEL COMPLEXITÉ DE LA TACHE (B)	EMPLOYÉS BÉNÉFI- CIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA TÂCHE (C)	NOMBRE DE POSTES OCCUPÉS (D)	OCCUPÉS (D) (E)	
		•			OCCASIONNELS	TEMPORAIRES
HORS CADRES	2	-	•	2	-	-
CADRES SUPÉRIEURS	. 4	-	- -	5	-	-
CADRES INTERMÉDIAIRES	-		· <u>-</u>		-	-
PROFESSIONNELS	23	4	-	20	-	4
TECHNICIENS	4	-	- .	4	· -	÷
PERSONNEL DE BUREAU	. 12	-	1	12	1	-
OUVRIERS	-	-	-		-	· -
TOTAL	45	4	1	43	1	. 4

^{*} Occasionnels sur le même poste depuis 5 ans : aucun

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 16. La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant chacune d'eux :
 - l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisés en 2000-2001, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée du bail.

RÉPONSE: Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ANNEXE 17	A	N	N	EX	E	1	7
------------------	---	---	---	----	---	---	---

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 17. Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 2000-2001 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles :
 - l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisés en 2000-2001, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée du bail;
 - le propriétaire et/ou le nom de la firme.

RÉPONSE: Aucun contrat de location d'espace avec des firmes privées en 2000-2001.

				_	
Α	N	Ν	EX	E	18

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 18. a) La liste du personnel du cabinet du ministre en 2000-2001 en indiquant :
 - la date de l'entrée en fonction;
 - la date de départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse et le port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
 - le montant total des indemnités de départ versées;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève
 - la description de tâches;
 - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 2000-2001;
 - le nombre total d'employés au cabinet.
 - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction publique.

RÉPONSE: Cette réponse sera fournie par le ministère des Transports.

Α	١	ı	N	ΙE	X	E	1	9
---	---	---	---	----	---	---	---	---

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

19.	Liste	des	sommes	versées	en	2000-2001	à	même	le	bud	get
	discré	etionn	aire du : a	i) ministre	b) (du ministère	ou	de l'org	anis	sme,	en
	indiqu	ıant :									

- le nom de l'organisme ou de la personne concernés;
- le montant attribué;
- le projet visé et le résultat.

RÉPONSE: Voir document joint.

ORGANISMES	RAISON	MONTANT
O ATTARK		10 000 00
8ATAPI	Projet d'expansion du centre culturel Kanatha-Aki	10 000,00
AATAENTSIC MASQUES & THÉÂTRE	Mise en œuvre d'ateliers de production théâtrale	3 000,00
ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE	Étude de faisabilité - Association crie d'artisanat autochtone	20 000,00
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK	Projet de camp d'été Okpiapik	10 000,00
ALGONQUINS DU LAC BARRIERE	Entente trilatérale	100 000,00
ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC LOCAL 34	Rénovation centre communautaire Rapide-des-Joachmis	2 000,00
ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC INC.	Dépenses de fonctionnement	80 000,00
ASSOCIATION D'AFFAIRES DES PREMIERS PEUPLES (L')	Gala des prix d'excellence Mishtapew	6 000,00
ASSOCIATION D'AFFAIRES DES PREMIERS PEUPLES (L')	Dépenses de fonctionnement	60 000,00
ASSOCIATION OF YOUNG OUJE-BOUGOUMOU MOTOCROSS	Tournoi de motocross à Oujé-Bougoumou	2 000,00
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL INC.	Pow Wow annuel	2 000,00
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL INC.	Dépenses de fonctionnement	20 000,00
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE VAL-D'OR	Diffusion culturelle Anishnabe Aki	2 000,00
CENTRE DE GUÉRISON MAISON WASESKUN	Assemblée annuelle du centre	1 500,00
CENTRE DES JEUNES PETAAPIN	Organisation d'un camp d'été - Oujé-Bougoumou	2 000,00
CHANTIERS JEUNESSE	Stages de travail bénévole de jeunes inuits au Québec	10 000,00
CONSEIL DE BANDE DE BETSLAMITES	Festivités Journée nationale des peuples autochtones	1 500,00
CONSEIL DE BANDE DE KITCISAKIK	Travaux de restauration de l'église	10 000,00
CONSEIL DE BANDE DE LACSIMON	Activités entourant la graduation de guides interprètes	1 000,00
CONSEIL DE BANDE DE WASWANIPI	Conférence sur leardership d'affaires - Winnipeg	2 000,00
CONSEIL DE BANDE DE WASWANIPI	Tournoi de hockey à Alma	5 000,00
CONSEIL DE BANDE D'ODANAK	Festival autochtone Pow Wow 2000	2 000,00
CONSEIL DE BANDE KITCISAKIK	Organisation et assemblée générale annuelle	5 520,00
CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT	Déplacements d'une troupe de danse folklorique	5 000,00

CONSEIL DE LA NATION LISTUGUI MI'GMAQ	Pow Wow annuel de Listuguj	2 000,00
CONSEIL DE LA NATION LISTUGUJ MI'GMAQ	Achat d'équipements de hockey	2 000,00
CONSEIL DE MOHAWKS DE KAHNAWAKE	Équipement pour un complexe sportif	2 000,00
CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN	Production d'un disque par une artiste atikamekw	1 500,00
CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN	Tournoi de hockey réunissant diverses nations	2 000,00
CONSEIL DES INNUS D'EKUANITSHIT	Tournoi de volley-ball à Sept-Iles.	700,00
CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE	Conférence nord-américaine - traite de fourrures	25 000,00
CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWAKE	Finalisation du plan de développement du complexe sportif	5 000,00
CONSEIL DES MOHAWKS DE KANESATAKE	Activités sportives	2 500,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE LA ROMAINE	Fête dans le cadre de la Journée nationale	2 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE LA ROMAINE	Production et lancement d'un disque groupe Teueikan	3 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE NATASHQUAN	Partcipation de jeunes à des tournois de hockey	4 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFER VILLE	Réalisation d'une série de vidéos	2 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFER VILLE	Festival du caribou	2 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE	Projet environnemental	3 200,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFER VILLE	Développement d'une pourvoirie et de ses équipements	20 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS D'EKUANITSHIT	Participation à des tournois d'hockey	3 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT	Activité culturelle reliée à un voyage de chasse au caribou	5 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT	Statistique sur l'impact de la pêche - rivière des Escoumins	6 380,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT	Pow Wow annuel du 14 au 16 juillet 2000	1 500,00
CONSEIL INNU TAKUAIKAN	Production d'un démo - musiciens innus	1 500,00
CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM	Opérations d'un centre pour femmes	2 000,00
CONSEIL TRIBAL DE LA NATION ANISHINABEG	Jeux olympiques algonquins	3 000,00
CONSEIL TRIBAL DE LA NATION ANISHINABEG	Organisation de l'Assemblée annuelle	3 000,00
CORPORATION DE GESTION DE LA FÔRET DE L'AIGLE	Colloque forestier	2 000,00
CORPORATION DU VILLAGE NORDIQUE DE KUUJJUAQ	Festival de musique Aqpik	3 000,00
CORPORATION VILLAGE NORDIQUE DE KUUJJUARAPIK	Compétition sportive	2 000,00
ÉCOLE KANATAMAT-THSITIPENITAMUNU	Rassemblement de jeunes dans la région de Hull	4 000,00
ÉCOLE NUVVITI	Échange culturel élèves d'Ivujvik et d'Obedjiwan	3 000,00

ÉCOLE PRIMAIRE JOHNNY PILOT	Organisation d'un spectacle de musiciens	2 000,00
ÉCOLE TEUEIKAN	Voyage de jeunes de Mingan	1 500,00
ÉCOLE TS8TAÏE	Échange culturel élèves - Wendake	2 000,00
ÉCOLE UASHKAIKAN	Échange culturel étudiants du secondaire	2 000,00
ÉDITIONS DU SOLEIL DE MINUIT (LES)	Réalisation d'un album pour enfants.	1 000,00
FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.	Dépenses de fonctionnement	150 000,00
FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.	Marche mondiale des femmes de l'an 2000	20 000,00
GRAY'S BAKERY & FUDGE FACTORY	Aide à une entreprise de boulangerie à Listuguj	6 000,00
GROUPE CLEARY (LE)	Projet Kébec 2000 - rassemblement interculturel	12 000,00
GROUPE CLEARY (LE)	Site d'animation autochtone au Carnaval de Québec	3 000,00
INSTITUT CULTUREL AVATAQ	Projet ARUC	5 000,00
INSTITUT CULTUREL ET ÉDUCATIF MONTAGNAIS	Festivités entourant l'événement Tadoussac, 400 ans	15 000,00
INSTITUT DE FORMATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC	Activités entourant la Journée nationale des Autochtones	2 000,00
INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC	3e congrès des responsables de santé en Amérique	3 000,00
JEUX AUTOCHTONES INTER BANDES	10e édition des Jeux à Mashteuiatsh	20 000,00
JEUX AUTOCHTONES INTER-BANDES	Activité sportive	540,00
KEEPERS THE EASTERN DOOR MOHAWK SINGERS	Activités - Fêtes du 125e anniversaire de Ste-Lucie	6 000,00
LONG POINT FIRST NATION	Aide au développement de la communauté - Winneway	20 000,00
MAISON COMMUNAUTAIRE HENRI-BERGERON	Projet d'amélioration de la maison	6 000,00
MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES	Projet de construction d'une maison des cultures	10 000,00
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE NORDIQUE D'INUKJUAK	Comité du festival de musique de l'Arctique de l'Est	3 000,00
MUSÉE MCCORD	Projet pilote en muséologie	5 000,00
NATHALIE PICARD	Tournée de concerts en Europe	2 000,00
NATION CRIE DE MISTISSINI	2e conférence minière crie	2 500,00
NATION MICMAC DE GESPEG	Mise en œuvre entente de chasse avec la FAPAQ	4 000,00
NOMAD PRODUCTIONS	Site des Premières nations au Carnaval de Québec	2 500,00
NOMAD PRODUCTIONS	Volet autochtone aux Fêtes de la Nouvelle-France	3 000,00
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION KATIVIK	Étude de faisabilité, construction logements Nunavik	25 000,00
PICARD, RAPHAËL	Participation à un forum sur l'économie sociale en France	1 450,00

PREMIÈRE NATION DE LONGUE POINTE	2e Pow Wow annuel de Winneway	2 000,00
PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER	Campement pour activités dans la région de Cacouna	1 500,00
PRODUCTIONS TAQRAMIUT INC. (LES)	Production cassette vidéo sur vie d'une aînée	500,00
PRODUCTIONS TAQRAMIUT INC. (LES)	Production d'une série télévisée	10 000,00
REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCH. DU QC	Dépenses de fonctionnement	110 000,00
SERVICES WABANO INC.	Animation culturelle interculturelle en milieu scolaire	2 000,00
SOCIÉTÉ MAKIVIK	Frais reliés conférence nord-américaine sur le caribou	15 000,00
SOCIÉTÉ TOURISTIQUES DES AUTOCHTONES DE QUÉBEC	Étude de faisabilité - pourvoirie champdoré	2 000,00
SOCIÉTÉ TOURISTIQUES DES AUTOCHTONES DE QUÉBEC	Colloque touristique	10 000,00
TERRES EN VUES	Dépenses de fonctionnement	30 000,00
TROUPE MIKWÔBAÏT MUSÉE D'ODANAK	Activités d'une troupe de danse abénaquise	3 000,00
UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS (UNEQ)	Part. festival de la littérature mondiale	2 500,00
UNIVERSITÉ LAVAL - GETIC	Conférence nationale des étudiants en études nordiques	2 000,00
VIDÉO-FEMMES	Production documentaire sur la violence	2 000,00
VILLAGE NORDIQUE DE PUVIRNITUQ	Projet de camp d'été dans la région	2 000,00
VILLAGE NORDIQUE DE PUVIRNITUQ	Échange culturel dans le cadre du festival des neiges	2 500,00
WABANNUTAO EEYOU	Mission d'étude en Alaska	2 000,00

Α	A I	N I	EV	2	^
А	F¥	N	EX	_	u

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

20. Liste des crédits périmés par programmes et par éléments pour l'exercice financier 2000-2001.

RÉPONSE: Le Secrétariat aux affaires autochtones prévoit des crédits périmés de l'ordre de 50 000 \$ pour l'exercice financier 2000-2001.

ANNEXE 2	Α	N	N	EX	E	2
-----------------	---	---	---	----	---	---

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

21. La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2000-2001 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention.

RÉPONSE: Ne s'applique pas.

0	
	ANNEXE 22
	ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
·	22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) en indiquant :
	le poste initial;le salaire;
	 le poste actuel, s'il y a lieu; date de la mise en disponibilité.
	RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

Λ	M	M	EX	F	2
-	IN	IV	-		~

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 23. Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
 - nom de la personne;
 - poste occupé;
 - salaire;
 - assignation initiale;
 - date de l'assignation hors structure;
 - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

RÉPONSE : Ne s'applique pas.

	•
	ANNEXE 2
0	ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002 Secrétariat aux affaires autochtones
0	Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
	24. La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres :
	assignation initiale;assignation actuelle;
	salaire;période.
	RÉPONSE : Ne s'applique pas.
Π	

ANNEXE 2	2	5
----------	---	---

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

25.	La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics nor
	gouvernementaux et autres et affecté au ministère :

- assignation initiale; assignation actuelle;
- salaire.

RÉPONSE: Ne s'applique pas.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 26. Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant :
 - salaire de la personne;
 - montant reçu du régime de retraite.

RÉPONSE: Ne s'applique pas. Les informations demandées constituent des renseignements confidentiels au sens de la Loi d'accès à l'information et ne peuvent être rendues publics.

Δ	N	N	FY	F	27
-	14	14	\mathbf{r}		~ "

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

27. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée).

RÉPONSE:

ÉQUIPEMENT	MODÈLE	NOMBRE D'UNITÉ
Ordinateurs	Pentium III	2
	Pentium II	25
	Pentium	19
	Total	46
Imprimante	Laser	26
	Autres	2
	Total	28

Coûts des achats en 2000-2001 : 4 851,56 \$

	ANNEXE 28
	ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
	28. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, le nombre d'ETC alloués au projet GIRES ainsi que le total des dépenses encourues et prévues pour ce même projet.
	DÉDONSE : Catta rénance cora fournie nor la Consoil du trécor
	RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ANNEXE 2	Ξ 29	Ε	Х	Ε	V	r	V	ı	Α	
-----------------	------	---	---	---	---	---	---	---	---	--

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quel est l'impact prévu de l'implantation du projet GIRES sur le nombre d'emplois, une fois le projet complété.
DNSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

			ANNEXE 30
		ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002	•
		Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01	
		· ·	
		 Pour chacun des ministères ou organismes publics et quelles seront les applications de GIRES. 	parapublics,
		RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor	
		-	
	,		
	•	•	
П		·	

Α	N	N	E	X	E	3

	E TODE DES CICEDITO 2001-2002		
	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01		
31.	Évolution de la masse salariale de chaque cabinet ministériel depuis 1994-1995 jusqu'à aujourd'hui.		
RÉPO	ONSE : Ces données sont fournies par le ministère des Transports.		

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 32 Liste de tous les abonnements du ministère et le coût :
 - livres;
 - journaux;
 - magazines;
 - bulletins électroniques et/ou papiers;
 - clubs privés ou autres;
 - billets de saison;
 - etc.

RÉPONSE:

TITRE	COÛT (\$)
Eastern Door (The)	75,20
Gazette officielle – partie I	264,00
Innuvelle	55,00
Interface	39,12
Jurisprudence Express	343,20
Projets de lois publics sanctionnés – français	165,00
Projets de lois publics présentation – français	165,00
Recherches amérindiennes	45,21
Revue recherches féministes	45,21
Répertoire Blitz des médias du Canada	325,00

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

- 33. Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site :
 - le processus utilisé pour la conception;
 - le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
 - le coût de l'entretien et de la mise à jour;
 - qui est responsable du contenu sur le site;
 - qui est autorisé à faire des modifications sur le site; 😓
 - quelle est la fréquence moyenne de mise à jour;
 - le nombre de visiteurs (hits) par mois;
 - combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

RÉPONSE:

Cette réponse sera fournie par le ministère du Conseil exécutif.

	ANNEXE 34
	ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
l U	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140
	Programme 04 Élément 01
	34. Quels sont les programmes spécifiques qui sont offerts aux jeunes (15-
	35 ans), le nombre de participants ainsi que le coût de la mesure, du service ou du programme?
	RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Secrétariat à la Jeunesse
П	
U Lu	
U	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

35.	Pour chacun des ministères ou d	organismes publics	et parapublics, lors
	de la mission à l'étranger :	-	

- la liste des ententes signées et/ou annoncées;
- les détails de ces ententes;
- les résultats obtenus à ce jour.

RÉPONSE: Cette réponse sera fournie par le ministère des Relations internationales.

			·		SECTION 3
					SECTION 3
				• •	
J				•	
n n	Γ				
		REN	SEIGNEMEN'	Γ PARTICUL	IERS
	•				
U					
		·			·
					·
		·	·		
	the second second				
П					
		·			
	·				
		•		•	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002 SECTION 3 Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01 Demande de renseignements de l'Opposition officielle RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1. Ventilation des budgets 1999-2000 et 2000-2001 accordés (Annexe 1) au Secrétariat aux affaires autochtones et dépenses de transferts aux organismes ou associations autochtones et prévisions pour 2001-2001. 2. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du (Annexe 2) Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et ayant eu lieu en 1999-2000 et 2000-2001, incluant les détails sur : l'objet des négociations; la date des rencontres; b) c) l'échéancier des négociations; d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement; nom du négociateur pour le gouvernement, et liste de toutes e) les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations. 3. Liste des négociations bipartites entre le gouvernement du (Annexe 3) Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et ayant eu lieu en 1999-2000 et 2000-2001, incluant les détails sur : a) l'objet des négociations; b) la date des rencontres; l'échéancier des négociations; c) les revendications territoriales acheminées officiellement au d) gouvernement: nom du négociateur pour le gouvernement, et liste de toutes e) les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations. 4. Ventilation des sommes investies en 1999-2000 et 2000-(Annexe 4) 2001, par chacun des ministères et organismes, dans chacune des communautés autochtones et inuites, ou octroyées à des membres de celles-ci pour le développement communautaire, économique et socioculturel, en vertu de l'application d'une loi, d'un programme, d'un décret ou d'un contrat, ou versées de façon discrétionnaire, en identifiant les sommes relevant du Fonds de développement pour les autochtones. 5. Pour chaque négociateur ayant œuvrer au nom du (Annexe 5) gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2000-2001; dépôt du contrat de service du négociateur, le mandat, le coût des services, la durée du contrat et une copie du rapport. 6. Ventilation des sommes investies en 2000-2001, pour la (Annexe 6) construction et l'entretien du site web, du Secrétariat aux affaires autochtones, ainsi que le dépôt des contrats octroyés pour le site internet. 1

			u
7.	Actions posées et positions prises par le Secrétariat aux affaires autochtones sur le statut fiscal des Autochtones et la question de l'imposition.	(Annexe 7)	
8.	État d'avancement du projet de système de carte magnétique servant à gérer les exemptions fiscales dans les communautés autochtones et suivi des mesures transitoires.	(Annexe 8)	· []
9.	État de situation du dossier et l'implication du Secrétariat aux affaires autochtones concernant le méga projet de la Basse-Churchill.	(Annexe 9)	
10.	Liste des projets économiques présentés en 1999-2000 et 2000-2001 par les administrations autochtones au Secrétariat aux affaires autochtones et état d'avancement de ces projets.	(Annexe 10)	
11.	Liste des projets financés par le Fonds de développement pour les autochtones incluant la description des projets, la clientèle visée, les coûts engendrés et leur période de réalisation.	(Annexe 11)	<u> </u>
12.	Implication du Secrétariat dans le dossier du développement économique dans les conseils de bande depuis 1999 :	(Annexe 12)	
	a) état des négociations;b) programme financier;c) évaluation des projets.		
13.	Actions posées et crédits dépensés suite à l'arrêt Marshall sur les droits de pêche des communautés autochtones.	(Annexe 13)	Ü
14.	Liste des frais encourus par le Secrétariat ou par le gouvernement du Québec pour fins de défense en cours de justice dans le cadre de dossiers touchant une ou des communautés autochtones.	(Annexe 14)	
15.	Liste des projets prévus à l'entente de compréhension mutuelle (MOU) conclue avec les Cris et état d'avancement, incluant les dates de demandes et les sommes nécessaires et les crédits dépensés pour chaque projet.	(Annexe 15)	Ú
16.	Actions posées et crédits engagés par le Secrétariat dans le cadre de la « Grande Paix de Montréal » et liste des partenaires gouvernementaux impliqués	(Annexe 16)	
17.	Actions posées et crédits engagés en 1999-2000 et 2000- 2001 auprès des jeunes autochtones et prévisions pour 2001-2002.	(Annexe 17)	
18.	Liste des rencontres et communications du Secrétariat relativement à la tenue d'un Sommet de la jeunesse autochtone et état de situation du projet, incluant les crédits engagés.	(Annexe 18)	
19.	Liste et détails des rencontres et communications ayant eu lieu entre le gouvernement du Québec et les communautés blanches (municipalités, MRC, etc.) relativement aux négociations territoriales globales en cours avec les Innus.	(Annexe 19)	
20.	Inventaire et détail des projets économiques réalisés ou à l'étude dans le cadre du partenariat Québec-Kahnawake et l'entente de financement économique signée le 24 octobre 2000.	(Annexe 20)	
21.	Liste de toutes les études et analyses faites à ce jour sur le statut politique et économique du Québec	(Annexe 21)	J
		•	~ ~

		ANNEXE 1
		ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
		Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
		<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>
		RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
		 Ventilation des budgets 1999-2000 et 2001-2002 accordés au Secrétariat aux affaires autochtones et dépenses de transferts aux organismes ou associations autochtones et prévisions 2001-2002.
0		
		RÉPONSE:
		Voir annexe 28 de l'étude des crédits 2000-2001 pour la ventilation des budgets 1999-2000 et document annexé pour la ventilation des budgets 2000-2001, les
		dépenses de transfert sont à l'annexe 19 de la section 2.
	•	
	·	
n		
N		
U		
U n		
П		

ANNEXE 1 SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES VENTILATION DES BUDGETS 2000-2001 ET PRÉVISIONS 2001-2002

	BUDGET 2000-2001 \$	PRÉVISIONS 2001-2002 \$	
RÉMUNÉRATION	•		
01 Traitements	2 454 200,0	2 515 500,0	
FONCTIONNEMENT		·	
03 Services de transport et de communication 04 Services professionnels, administratifs et autres 05 Entretien et réparation 06 Loyers 07 Fournitures et approvisionnements 11 Autres dépenses	530 000,0 750 000,0 7 400,0 332 400,0 50 000,0 5 000,0	535 700,0 590 000,0 7 400,0 332 400,0 50 000,0 5 000,0	
IMMOBILISATIONS	16 800,0	16 800,0	
08 Matériel et équipement Amortissement	43 200,0	43 200,0	
TRANSFERT			
25 Dépenses de transfert (cr 4100) 25 Dépenses de transfert (cr 4200 - Fonds)	1 045 700,0 10 815 000,0	1 200 000,0 17 000 000,0	
TOTAL	16 049 700,0	22 296 000,0	

ANNEXE 28 SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES VENTILATION DES BUDGETS 1999-2000

	BUDGET 1999-2000 \$
RÉMUNÉRATION	
01 Traitements	2 579 405,0
FONCTIONNEMENT	
03 Services de transport et de communication	1 200 000,0
04 Services professionnels, administratifs et autres	1 023 200,0
05 Entretien et réparation	7 400,0
06 Loyers	332 400,0
07 Fournitures et approvisionnements	50 000,0
11 Autres dépenses	5 000,0
IMMOBILISATIONS	16 800,0
08 Matériel et équipement	•
TRANSFERT	
25 Dépenses de transfert (cr 4100)	1 045 700,0
25 Dépenses de transfert (cr 4200 - Fonds)	7 000 000,0
TOTAL	13 259 905,0

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

- 2. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et ayant eu lieu en 1999-2000 et 2000-2001, incluant les détails sur :
 - a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres:
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) nom du négociateur pour le gouvernement, et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.

RÉPONSE:

Les Innus

Les négociations avec la nation innue ont eu lieu, à ce jour, avec deux groupes. Le premier, le Conseil tribal Mamuitun, est composé des communautés de Betsiamites, d'Essipit et de Mashteuiatsh. La communauté de Uashat Mak Mani-Utenam faisait partie de ce groupe mais s'en est retirée temporairement en septembre 1998. La communauté de Natashquan s'est jointe à la table de négociation de ce groupe suite à son adhésion à l'Approche commune convenue à cette table. Le second groupe, l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit, est composé des communautés de Mingan, de La Romaine et de Pakua Shipi. Matimekosh n'a jamais joint la négociation.

a) L'objet des négociations

À la table de Mamuitun, une Approche commune a été convenue le 19 janvier 2000. Cette Approche contient les paramètres généraux pouvant servir de base à la négociation d'une entente de principe. Les thèmes en sont : la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés. Les conseils de bande et les gouvernements ont donné leur accord pour que l'entente de principe soit négociée sur cette base. L'Approche commune a été rendue publique le 6 juillet. Des tables sectorielles ont été mises sur pied afin d'accélérer la négociation.

À la table de Mamit, les progrès ont été moindres, la partie innue étant en réflexion suite à l'annonce faite par l'autre table. Le travail a repris et les négociateurs discutent des derniers éléments que pourraient comprendre une Approche commune analogue à celle convenue à la table de Mamuitun.

Aucune revendication territoriale acheminée au gouvernement en 1999-2000 et 2000-2001.

²

Tables sectorielles:

M. George Arsenault

M. Gilles Harvey

M. Richard Dominique

M. Pierre Gauthier

M. Bernard Harvey

M^{me} Christiane Bernard

M^{me} Nathalie Camden

M. Michel Beaulieu

M. Daniel Berrouard

M. Daniel Gaudreau

M. Yvon Laviolette

Société Faune et Parcs Société Faune et Parcs Société Faune et Parcs Ministère des Régions

Secrétariat aux affaires autochtones Secrétariat aux affaires autochtones Ministère des Ressources naturelles Ministère des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement

Ministère des Affaires municipales et de la

Métropole

Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et

Alimentation

LES ATIKAMEKW

a) L'objet des négociations

D'avril 2000 à mars 2001, la négociation avec le Conseil de la Nation atikamekw s'est poursuivie.

En mai 2000, les trois parties à la table centrale de négociation ont convenu de clauses relatives à l'autonomie gouvernementale. De mai à novembre 2000, les discussions se sont poursuivies sur la question des activités traditionnelles et du développement économique sans qu'un consensus n'ait pu se dégager.

La négociation se poursuit également sur la question de la participation d'Atikamekw Innu à la gestion de Kistaskino, le financement et la fiscalité.

Aux mois d'octobre 1999 et de mars 2000, des bases de discussions ont été établies portant sur l'autonomie gouvernementale alors qu'en novembre 1999, il s'agissait de discussions relatives au piégeage et la gestion des animaux à fourrure à des fins commerciales.

Par ailleurs, en février et mars 2000, les négociations atikamekw se poursuivent sur les thèmes de : « Autonomie gouvernementale » et « Participation d'Atikamekw Iriniw aux discussions concernant Kitaskino ».

b) La date des rencontres

Quinze tables centrales de négociation ont eu lieu d'avril 2000 à mars 2001 : le 7 avril 2000, les 3, 19 et 31 mai, les 16 et 29 juin, le 13 juillet, le 30 août, les 20 et 28 septembre, le 19 octobre, les 9 et 30 novembre, le 21 décembre 2000 et le 15 février 2001.

c) L'échéancier des négociations

La partie atikamekw croit possible d'en venir à une entente de principe d'ici la fin de la présente année.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

Aucune revendication territoriale acheminée au gouvernement en 1999-2000 et 2000-2001.

- e) Nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes personnes présentes pour le gouvernement aux négociations
 - Nom du négociateur : Me Henri Grondin.
 - Personnes présentes: l'équipe de négociation a été principalement composée des personnes suivantes: Mme Anne de Billy (Justice), M. Michel Blais (Hydro-Québec), M. Michel Beaulieu (MRN), M. Daniel Gaudreau (MAMM), M. Gilles Harvey (FAPAQ), M. Daniel Berrouard (MENV), M. André Brindamour (Finances) et de l'adjoint au négociateur, M. André Poirier (SAA).

LES MICMACS DE GESPEG

Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Micmacs de Gespeg (Gaspé) sont présentement en négociation d'une entente de principe suite à la signature, le 18 mai 1999, d'une entente-cadre tripartite relativement à la négociation de l'autonomie gouvernementale de la Nation micmacque de Gespeg.

Les parties se sont données jusqu'au mois de mai 2001 pour conclure une entente de principe puis une année additionnelle pour conclure une entente finale.

Les rencontres ont lieu une fois par mois. Toutefois, les négociations ont été suspendues par la partie micmacque en septembre dernier.

La négociation porte sur les thèmes suivants :

- La structure gouvernementale de Gespeg, ses pouvoirs, de même que son fonctionnement, son imputabilité et son financement;
- La pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette et des activités connexes;
- Le développement économique, social et culturel;
- L'appartenance à Gespeg;
- La fiscalité;
- L'assise territoriale;
- L'application de la Loi sur les Indiens;
- Le cas échéant, la priorité d'application des règles de droit;
- Tout autre sujet jugé pertinent par les parties.

Pour le Québec, les négociations sont conduites par M. Barry Le Blanc, membre du personnel du Secrétariat aux affaires autochtones, assisté à la table centrale par Daniel Larocque du SAA et Anne de Billy du ministère de la Justice.

Cinq tables sectorielles ont été mises sur pied où siège au moins un représentant du Québec :

- 1) Activités traditionnelles : Gilles Harvey, FAPAQ
- 2) Assise territoriale ; Daniel Gaudreau, MAMM
- 3) Parc Micmac ; Allen Rock, FAPAQ
- 4) Autonomie gouvernementale : Barry Le Blanc, SAA
- 5) Communications; Diane Bilodeau, SAA

En 2000-2001, la table centrale s'est réunie six fois, aux dates et endroits suivants : les 16 et 17 mars (Québec), les 26 et 27 avril (Québec), les 15, 16 et 17 mai (Gaspé), les 12, 13 et 14 juin (Gaspé), les 16 et 17 août (Québec) et les 6 et 7 septembre (Gaspé).

LES INUITS

- 1, Entente tripartite sur l'habitation sociale au Nunavik
- a) Négociation entre le Québec, le milieu inuit (Société Makivik, Administration régionale Kativik, OHM Kativik) et le gouvernement fédéral (ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, SCHL) sur la mise en place d'un programme de long terme pour construire des logements sociaux au Nunavik.

Négociation ayant découlé d'un processus de résolution de conflit déclenché à l'été 1998 par la Société Makivik pour tenter d'amener le gouvernement fédéral à financer à nouveau la construction de logements sociaux au Nunavik. À la demande des deux parties, le Québec a accepté de participer, à titre d'observateur et non de partie prenante, à ce processus. En janvier 2000, ce processus s'est transformé en négociation tripartite.

- b) Rencontres tenues et prévues en 1999-2000 :
 - 15 juillet 1999 rencontre Québec/Inuits/Fédéral tenue dans le cadre du processus de résolution de conflit ;
 - 23 août 1999 rencontre exploratoire Québec/Fédéral pour discuter informellement de certains aspects juridiques du dossier;
 - 31 janvier 2000 rencontre Québec/Inuits/Fédéral tenue dans le cadre du processus de résolution de conflit;
 - 21 mars 2000 rencontre Québec/Inuits/Fédéral exploratoire pour examiner les éléments d'un programme à long terme de financement de l'habitation sociale au Nunavik ;
 - 30 mars 2000 rencontre pour formaliser les éléments du programme à long terme (niveau de financement, durée, participation financière du Québec et du gouvernement fédéral, autres conditions);
 - 14 avril 2000 rencontre pour rédiger un projet d'entente finale.
- c) Les parties ont conclu, le 20 septembre 2000, une entente prévoyant la construction de logements sociaux au Nunavik au cours des cinq prochaines années. Le Québec et le Canada injecteront chacun 10 M\$ par année. La Société Makivik sera responsable de la construction des maisons qui deviendront ensuite la propriété de l'OMH Kativik.
- d) Ne s'applique pas.*
- e) La SHQ est porteur de ce dossier avec l'appui du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), du Secrétariat aux affaires intergouvernementales (SAIC) et du ministère de la Justice (MJQ). Les représentants suivants ont participé à toutes ou à certaines des rencontres indiquées au point b :

SHQ	Paul Angers (vice-président), Victorien Jean, Michel Lanouette
SAA	Robert Sauvé (secrétaire général associé), Fernand Roy, Louis Aubry
SAIC	Louis Lecours, Hughes Melançon
MJQ	Anne de Billy

2. Accord politique ayant créé la Commission du Nunavik

a) Négociation d'un accord politique entre le milieu inuit (Société Makivik, Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik), le Québec et le gouvernement fédéral (ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada) pour l'examen d'une forme de gouvernement au Nunavik par l'institution d'une commission tripartite (la Commission du Nunavik).

Aucune revendication territoriale acheminée au gouvernement en 1999-2000 et 2000-2001.

ANNEXE 2	(suite)
-----------------	---------

b)	L'Accord politique a été négocié du printemps 1998 jusqu'à la date de sa signature, le 5
	novembre 1999. Il y a eu en moyenne 2 à 3 rencontres de négociation par mois au cours de
	cette période.

- c) L'Accord politique a été signé le 5 novembre 1999 et la Commission du Nunavik a été créée le 19 novembre 1999 par un décret du gouvernement du Québec. La Commission a débuté ses travaux à la mi-décembre 1999 pour les terminer à la fin mars 2001. La Commission a remis son rapport aux trois parties signataires de l'Accord politique au cours de la semaine du 26 mars 2001. Elle fera de plus une présentation publique de son rapport lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société Makivik, le 5 avril prochain.
- d) Ne s'applique pas.*
- e) Le Secrétariat aux affaires autochtones est porteur de ce dossier. Les représentants suivants ont participé à toutes ou à certaines des rencontres mentionnées au point b) : Robert Sauvé, secrétaire général associé et Fernand Roy.

Aucune revendication territoriale acheminée au gouvernement en 1999-2000 et 2000-2001.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

- 3. Liste des négociations bipartites entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones actuellement en cours et ayant eu lieu en 1999-2000 et 2000-2001, incluant les détails sur :
- a) l'objet des négociations ;
- b) la date des rencontres ;
- c) l'échéancier des négociations ;
- d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement ;
- e) nom du négociateur pour le gouvernement, et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociation.

RÉPONSE:

a) Les négociations bipartites menées entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones au Secrétariat aux affaires autochtones pour les années 1999-2000 et 2000-2001 sont telles que décrites au tableau ci-dessous. Le Secrétariat aux affaires autochtones négocie avec les différentes communautés une déclaration de compréhension et de respect mutuel ainsi qu'une entente-cadre, cette dernière en collaboration avec différents ministères sectoriels. Le Secrétariat aux affaires autochtones négocie actuellement quatre (4) ententes-cadres et est en discussions sur trois (3) autres.

Nation / Communauté	Date de signature ➤ Déclaration de compréhension et de respect mutuel ➤ Entente-Cadre	Sujets des négociations
Montagnais / Natashquan	1999-05-21	Phase I Sécurité publique – services policiers Ressources naturelles – forêts Faune – pourvoiries Prolongement de la route 138 et relations avec le ministère des Transports
		Phase II Faune – pêche d'alimentation Développement économique, communautaire et infrastructures Fiscalité – taxation Processus d'agrandissement de la réserve
Montagnais / Essipit	1999-12-02	Sécurité publique: - Alcool - Loteries et bingos - Police Fiscalité et taxation Développement économique Faune: - Chasse - Pêche - Pourvoirie Ressources naturelles
Abénaquis / Odanak	1999 -12-21	 Les modalités de programmation et de concertation en matière de développement économique et d'infrastructures communautaires prévues en vertu du Fonds de développement pour les Autochtones du Québec; La fiscalité des services et des biens de consommation incluant celle du tabac, des carburants et des boissons alcooliques; La poursuite pénale pour une infraction au code de la sécurité routière et la propriété des amendes qui en découlent; Les transports, particulièrement quant à l'utilisation et l'entretien du réseau routier desservant la communauté des Abénaquis d'Odanak et des municipalités avoisinantes; La santé, notamment quant aux modalités de la livraison des services de santé sur le territoire de la communauté des Abénaquis d'Odanak.

ANNEXE 3 (suite)

Nation / Communau	Date de signature Déclaration de compréhension et de respect mutuel Entente-Cadre	Sujets de négociation
Hurons-Wendats / Wenda	xe 2000-02-17	 Phase I Activités de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette et d'utilisation du territoire (camp, bois de chauffage, accès,); Participation à la gestion et la mise en valeur de ressources naturelles : forêt et faune; Développement économique; Territoire Agrandissement de la réserve, Aire de pratique d'activités communautaires, culturelles et sociales.
		Phase II ■ Fiscalité; ■ Sécurité publique; ■ Transport → Signalisation de la réserve sur les routes régionales; ■ Santé, services sociaux et familles → Services du CLSC, → Accès aux soins de longue durée au Centre hospitalier Chauveau, → Centre d'accueil, → Petite enfance, → Autres sujets; ■ Éducation → Accès au fonds d'éducation des adultes.
Algonquins / Pikokan	2000-05-23	 Fiscalité des services et des biens de consommation incluant celle du tabac, des carburants et des boissons alcooliques; Gestion des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette par les Algonguins de Pikogan; Mise en place d'un organisme chargé d'émettre des licences pour la tenue de bingos et tirages; Ressources forestières et minières : mise en place de mécanismes permettant de concilier l'exploitation de ces ressources avec la pratique des activités traditionnelles et permettant d'établir des opportunités de développement économique pour les Algonquins de Pikogan dans chacun de ces domaines.
Mohawks / Akwesasne	2000-06-20	Phase I Administration de la justice; Développement économique; Santé; Sécurité publique; Transport (lien routier direct avec le Québec). Phase II Développement culturel; Développement touristique; Education / Formation;
		 Enregistrement des naissances, des mariages et des décès; Fiscalité;
Atikamekw / Opitciwan	2001-01-26	Initiatives jeunesse La foresterie par la mise en place d'un mécanisme permettant aux Atikamekw d'Opitciwan de : ➤ concilier les activités d'aménagement forestier avec la pratique des activités des Autochtones exercées à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, ➤ donner accès à des opportunités de développement économique; La réfection et l'entretien de la route d'accès à la communauté d'Opitciwan; La fiscalité des services et des biens de consommation incluant celle du
		 tabac, des carburants et des boissons alcooliques; L'administration de la justice dont le développement d'initiatives reliées à la justice communautaire et l'amélioration du système judiciaire; La santé notamment quant aux modalités de la livraison des services de santé et des services sociaux à la communauté des Atikamekw d'Opitciwan; L'enregistrement des naissances, des marriages et des décès impliquant un Atikamekw d'Opitciwan; L'aide à la petite enfance; La sécurité du revenu.

b) et c) Les ententes apparaissant au tableau précédent sont déjà négociées et l'échéance des négociations sectorielles identifiées relèvent des ministères concernés et sont pour la plupart en négociation présentement.

d) Ne s'applique pas.*

e) Ces ententes ont été négociées et sont négociées par le personnel de la Direction des négociations du Secrétariat aux affaires autochtones.

Aucune revendication territoriale acheminée au gouvernement en 1999-2000 et 2000-2001.

	ANNEXE 4
	ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
	Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01
	Demande de renseignements de l'Opposition officielle
	 Ventilation des sommes investies en 1999-2000 et 2000-2001, par chacun des ministères et organismes, dans chacune des communautés autochtones et
	inuites, ou octroyées à des membres de celles-ci pour le développement communautaire, économique et socio-culturel, en vertu de l'application d'une loi, d'un programme, d'un décret ou d'un contrat, ou versées de façon
	discrétionnaire. en identifiant les sommes relevant du Fonds de développement pour les autochtones.
	RÉPONSE : (Voir document ci-joint)
0	
П	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

5. Pour chaque négociateur ayant œuvrer au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2000-2001; dépôt du contrat de service du négociateur, le mandat, le coût des services, la durée du contrat et une copie du rapport.

RÉPONSE:

M^E HENRI GRONDIN

Négociateur spécial du gouvernement du Québec dans le cadre de la revendication globale des Attikameks

Coût des services : honoraires versés : 70 644 \$ Durée du contrat : 28 avril 1998 au 30 juin 2001

Rapport:

LOUIS BERNARD

Négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et coordonnateur gouvernemental pour le projet Churchill Falls.

Coût des services : honoraires versés : 85 200 \$ Durée du contrat : 1^{er} février 2000 au 31 mars 2001

Rapport:

		CINQUIÈME AVENANT AU C ENTRE LES PARTIÉS L		NU	
	ENTRE:	LE PREMIER MINISTRE, po représenté par M. Robert Sa autochtones, dument autorisé	ur ět au nom du nuv é, secrétaire gé	gouvernement du néral associ é aux	Québec affaires
П		CI-APRÈS APPELÉ « LE GOU	VERNEMENT »		
	ET:	HENRI GRONDIN, c.R. 500, Grande Allée Est, bureau 9 Québec (Québec) G1R 2J7	300		
		CI-APRÈS APPELÉ « LE CON	TRACTANT »		
	Les parties convienne	ent de ce qui suit :		:	
Π	1. OBJET DU PRÉS	SENT AVENANT		.	
	l'article 2 « DURI FRAIS DE DÉPL RESPONSABILIT	int au contrat intervenu entre les p ÉE DU CONTRAT », l'article 5 « ACEMENT, DE SÉJOUR ET DE LE FINANCIÈRE » afin de perme rnement dans le cadre de la reven	RÉMUNÉRATION », REPRÉSENTATION ettre au contractant	l'article 6 « DÉPEN! L» et l'article 7 « LIM d'agir à titre de nég	SÉS ET MITE DE
	2. MODIFICATIONS	3			
Π	2.1 L'article 2	2 « DURÉE DU CONTRAT » est re	emplacé par l'article s	uivant :	
ń	2. DUR	ÉE DU CONTRAT			
U		réserve de l'article 9, le présen ner le 30 juin 2001.	t contrat entre vigue	eur le 14 avril 1998	pour se
	2.2 L'article !	5 « RÉMUNÉRATION » est rempla	acė par l'article suivar	nt :	
0	5. RÉM	IUNÉRATION			
Ü	d'hor	ontractant sera rémunéré au tari noraires. En aucun cas, les honor e mandat.			
U	_	6 « DÉPENSES ET FRAIS SENTATION » est remplacé par l'a		NT. DE SÉJOUR	ET DE
	6. DÉP	ENSES ET FRAIS DE DÉPLACE	MENT, DE SÉJOUR	ET DE REPRÉSENT	ATION
		ucun cas, le montant total rembo de représentation ne devra excéde			ge et en
П	2.4 L'article suivant	7 « LIMITE DE RESPONSABI	LITÉ FINANCIÈRE	» est remplacé par	l'article
Ц	7. LIMI	TE DE RESPONSABILITÉ FINAN	ICIÈRE		
	dépe	esponsabilité financière du gouveri enses et les frais définis aux prései dat n'excédera pas la somme de 4	ntes, autorisés et inhe		
U	EN FOI DE QUOI, le	s parties ont signé ce contrat à Qu	iébec, en double exe	mplaire.	
				01-01-15	
		Robert Sauvé aire général associé		Date	
П		faires autochtones			•
n		Ander .	,	11 SANVIER	2001
U	He	enri Grondin, c.r.	<u>-</u>	Date	

QUATRIÈME AVENANT AU CONTRAT INTERVENU ENTRE LES PARTIES LE 28 AVRIL 1998

ENTRE:

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES AUTOCHTONES,

pour et au nom du gouvernement du Québec représenté par

M. Guy Chevrette, dûment autorisé,

CI-APRÈS APPELÉ « LE GOUVERNEMENT »

ET:

HENRI GRONDIN, c.R.

500, Grande Allée Est, bureau 900

Québec (Québec) G1R 2J7

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 a pour objet de remplacer l'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » afin de permettre au contractant d'agir à titre de négociateur spécial du gouvernement dans le cadre de la revendication globale des Attikameks.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat entre vigueur le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 décembre 2000.

3. Le présent avenant fait partie intégrante du contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 et toutes les autres clauses demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire.

Guy Chevrette

Ministre délégué aux Affaires autochtones

07/10

Data

Henri Grondin, c.r.

13 Jullet 2000

Date

		Addenda no 3 au contrat de se d'une part le gouvernement d le ministre délégué aux A et d'autre part Me He	lu Québec représenté par Affaires autochtones
		La dernier paragraphe du mandat du contr	castant právu à l'artigle 1 devrait ce lire
			en juin 2000, des résultats de la et avec le gouvernement fédéral.
		<u>L'article 2 – Durée du contrat</u> devrait se lire	
			nt contrat commencera le 14 avril 1998
0		En foi de quoi, les parties ont signé cet ado ao jour de man	denda en double original à Québec, ce de l'an deux mille.
Û		Pour le gouvernement :	
		Juy Chwette	·
0		GUY CHEVRETTE Ministre délégué aux Affaires autochtones	Témoin
		Pour le contractant :	
		The Monden	Danise Beaulien
Ö		HENRI GRONDIN, c.r.	Témoin
	•		
	·		

Addenda au contrat de services professionnels entre d'une part le gouvernement du Québec représenté par le ministre délégué aux Affaires autochtones et d'autre part Me Henri Grondin, c.r.

Le dernier paragraphe du <u>mandat du contractant</u> prévu à <u>l'article 1</u> devrait se lire comme suit :

• de faire rapport, au plus tard en décembre 1999, des résultats de la négociation avec les Attikameks et avec le gouvernement fédéral.

L'article 2 - Durée du contrat devrait se lire comme suit :

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 décembre 1999.

<u>L'article 5 – Rémunération</u> devrait se lire comme suit :

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 360 000 \$ pour la durée de ce mandat.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux).

L'article 6 – Dépenses et frais de déplacement, de séjour et de représentation devrait se lire comme suit :

- a) Le lieu d'emploi pour l'exécution du présent contrat sera la ville de Québec.
- b) Les frais de séjour, et de déplacement encourus lors de déplacement à l'extérieur du lieu d'emploi et requis pour l'exécution du mandat et autorisés au préalable seront remboursés sur production de pièces justificatives et conformément à la directive 7-74 telle qu'elle sera en vigueur au cours de l'exécution du présent contrat.
- c) Nonobstant le paragraphe b) de l'article 6, le gouvernement remboursera au contractant les frais de représentation encourus dans l'exercice de son mandat sur présentation de pièces justificatives.
- d) En aucun cas, le montant total remboursé en frais de déplacement et de voyage et en frais de représentation ne devra excéder 30 000 \$ pour la durée de ce mandat.

	L'action 7 Limite de company billité financière de contra l'action de
	<u>L'article 7 – Limite de responsabilité financière</u> devrait se lire comme suit : La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les
Ŋ	honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 390 000 \$.
	Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.
	·
	En foi de quoi, les parties ont signé cet addenda en double original à Québec, ce jour de jour de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.
	Pour le gouvernement :
Û	duy Chevrette
	GUY CHEVRETTE Témoin Ministre délégué aux Affaires autochtones
	Pour le contractant :
	Ja Cambon
0	HENRI GRONDIN, c.r. Témoin
0	

Addenda au contrat de services professionnels entre d'une part le gouvernement du Québec représenté par le ministre délégué aux Affaires autochtones et d'autre part M° Henri Grondin, c.r.

22232232225222222222222222222222

Le dernier paragraphe du <u>mandat du contractant</u> prévu à l'<u>article 1</u> devrait se lire comme suit :

• de faire rapport, au plus tard en mars 1999, des résultats de la négociation avec les Attikameks et les Montagnais et avec le gouvernement fédéral.

L'article 2 – Durée du contrat devrait se lire comme suit :

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 mars 1999.

L' article 5 - Rémunération devrait se lire comme suit :

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 260 000 \$ pour la durée de ce mandat.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux).

L'article 7 – Limite de responsabilité financière devrait se lire comme suit :

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 290 000 \$.

Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

En foi de quoi, les parties ont signé cet addenda en double original à Québec, ce jour de <u>Feurira</u> mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Pour le gouvernement

Guy Chevrette

Ministre délégué aux Affaires

autochtones

Pour le contractant

Henri Grondin, c.r.

Témoin

Témoin

٠ ال	
7	
	CONTRAT
n N	DE
	SERVICES PROFESSIONNELS
	entre d'une part
	LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
	représenté par
	le ministre délégué aux Affaires autochtones (ci-après appelé « le gouvernement »)
Π	et .
n	d'autre part
	M. Henri Grondin, C.R. 801, chemin Saint-Louis, bureau 200 Québec (Québec) G1S 1C1
	(ci-après appelé « le contractant »)
Ĩ	

Le gouvernement et le contractant conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Mandat du contractant

Selon le mandat décrit en annexe.

ARTICLE 2 - Durée du contrat

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998 pour se terminer le 29 janvier 1999.

ARTICLE 3 – Obligations du contractant

Le contractant s'engage à :

- a) effectuer toute les démarches, rencontres, consultations, études, recherches et analyse requises pour la réalisation du mandat;
- b) effectuer son mandat avec toute la diligence possible et le professionnalisme requis;
- c) ne pas remettre et à ne divulguer à qui que ce soit sans y être autorisé par le représentant du gouvernement quelqu'information relative au mandat de négociateur gouvernemental auprès des Attikameks et des Montagnais;
- d) à fournir un « curriculum vitae » qui devient l'annexe A de ce contrat ;
- e) produire un relevé d'honoraires et des dépenses admissibles encourues accompagné de pièces justificatives conformément aux modalités décrites ci-après et conserver un registre de tous les frais imputables à la réalisation du mandat.

ARTICLE 4 - Obligations du gouvernement

Le gouvernement du Québec fournira au contractant tous les renseignements, les autorisations, approbations et instructions nécessaires ou utiles, avec toute la célérité possible, de façon à lui permettre de remplir ses obligations.

ARTICLE 5 - Rémunération

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 175 \$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 120 000 \$ pour la durée de ce mandat.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux)

ARTICLE 6 - Dépenses et frais de déplacement et de séjour

- a) Le lieu d'emploi pour l'exécution du présent contrat sera la ville de Québec.
- b) Les frais de séjour et de déplacement encourus lors de déplacement à l'extérieur du lieu d'emploi et requis pour l'exécution du mandat et autorisés au préalable seront remboursés sur production de pièces justificatives et conformément à la directive 7-74 telle qu'elle sera en vigueur au cours de l'exécution du présent contrat.
- c) Nonobstant le paragraphe b) de l'article 6, le gouvernement remboursera au contractant les frais de représentation encourus dans l'exercice de son mandat jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ pour la durée de ce mandat, sur présentation de pièces justificatives et après autorisation du ministre délégué aux Affaires autochtones ou son représentant.
- d) En aucun cas, le montant total remboursé en frais de déplacement et de voyage et en frais de représentation ne devra excéder 30 000 \$ pour la durée de ce mandat.

ARTICLE 7 - Limite de responsabilité financière

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 150 000 \$.

Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

ARTICLE 8 - Dispositions générales

- a) Le gouvernement est propriétaire du droit d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Le contractant renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.
- b) Le contractant assure le gouvernement du Québec de la confidentialité des documents obtenus et des informations acquises dans l'exécution de son mandat.
- c) Le contractant ne s'engage en aucune manière à l'égard du gouvernement du Québec pour plus que ce que prévoit l'esprit du présent contrat.
- d) Les notes d'honoraires et de dépenses sont payées lorsque le ministre délégué aux Affaires autochtones ou son représentant certifie que les conditions du contrat sont respectées.
- e) En aucun temps le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la Fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé réqulier.
- f) Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente convention sont sujettes à vérification par le Contrôleur des finances qui, à cette fin, a tous les pouvoirs prévus à la Loi sur les commissions d'enquête et plus particulièrement le pouvoir de prendre connaissance et faire un examen de tous les registres et documents qu'il juge utiles à cette vérification.

ARTICLE 9 - Résiliation

Le gouvernement du Québec se réserve le droit de résilier ce contrat à n'importe quel moment : auquel cas, le contractant n'aura aucun recours contre le gouvernement du Québec sauf celui de rétribution de ses services et dépenses qu'il aura supportés jusqu'à la date de résiliation du contrat, déduction faite, toutefois, des sommes qui lui auront déjà versées.

Pour des raisons jugées valables par le gouvernement, le contractant peut de plein droit, mettre fin à ce contrat avec un avis écrit d'un (1) mois, les paiements étant faits suivant le travail effectué à ce jour sans aucune compensation ou indemnité quelconque.

ARTICLE 10 - Convention

Les parties conviennent que la présente entente constitue l'entente complète entre les parties et rescinde toutes conventions, tous pourparlers ou autres accords intervenus entre les parties antérieurement à la signature de ce document.

Pour fins d'application et d'exécution du présent contrat, celui-ci est réputé fait et passé en la ville de Québec et le représentant désigné par le gouvernement est le ministre délégué aux Affaires autochtones, ou toute autre personne nommée à ce titre par lui.

				Π
En foi de quoi, les parties ont signe ce 28 jour de 8000 mille	ce contrat e	n double origii tre vinat dix hi	nal, à Québec, uit	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Π
POUR LE GOUVERNEMENT				
i A th	J	11/4		
Guy Chevrette	Tic	émoin	****	
Ministre délégué aux Affaires autochtones	•	omon.		
BOUR LE CONTRACTANT				
POUR LE CONTRACTANT				
ta Monder	Lance	i Besulisi		
Henri Grondin, C.R.	Te	émoin		
				ì
•	•			

Dans le cadre de l'étude des crédits du Secrétariat aux affaires autochtones

Négociations avec la nation Atikamekw

Rapport du négociateur spécial, Me Henri Grondin, pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001

Le mandat qui m'a été confié pour poursuivre la négociation globale et territoriale avec la nation Atikamekw s'est continué pendant toute la période couverte par le présent rapport. Les négociations à la table centrale se sont déroulées à un rythme soutenu et dans un très bon climat. Nous avons fait le tour des demandes Atikamekw et avons exposé les positions du Québec. Le gouvernement du Canada quant à lui a jusqu'à présent supporté les positions du Québec.

Nous nous sommes entendus sur un des chapitres les plus importants à savoir celui sur l'autonomie gouvernementale; nous nous sommes également entendus sur plusieurs autres clauses de la future entente de principes, sans pour autant en finaliser complètement un autre chapitre.

Il serait important de faire maintenant le point sur le mandat actuel en regard des clauses encore en suspens, et ce à la lumière d'offres récentes faites par le Québec à certaines nations autochtones, plus particulièrement les Cris et les Montagnais.

La question du territoire est toujours en suspens : les Atikamekw nous ont remis des cartes démontrant « leur » territoire intitulé « Kitaskino ». À noter que ce territoire chevauche pour une très grande partie les territoires déjà concédés au Cris par la convention de la Baie James. Il chevauche également des territoires déjà offerts aux Innus par « l'approche commune ». Nous avons suggéré aux Atikamekw de s'entendre avec les deux nations concernées mais le cas de la Baie James pose des problèmes plus complexes.

Par ailleurs, les Atikamekw n'ont encore jamais voulu préciser quel serait leur territoire en pleine propriété qu'ils appellent « Aski ». Le Québec est jusqu'à présent resté sur ses positions de 1994 leur offrant un territoire de 850 kilomètres carrés. À noter que les trois réserves actuelles couvrent une superficie de seulement 50 kilomètres carrés. Les Atikamekw soutiennent que les terrains concédés en francs-alleux à des entreprises privées couvrent plus de 3000 kilomètres carrés et qu'il serait juste et raisonnable qu'ils en aient autant... Des discussions devaient avoir lieu le 14 décembre dernier avec les sous-ministres des ministères des Ressources naturelles, des Finances et du Secrétariat aux affaires autochtones pour discuter entre autres de cette question du territoire.

Les Atikamekws soutiennent qu'ils ne prendront pas position sur la grandeur du territoire en pleine propriété (ASKI) tant qu'ils ne connaîtront pas leurs droits sur le grand territoire « Kitaskino » (dont les limites ne font pas encore l'objet d'une entente). Cette question des droits Atikamekw sur Kitaskino (plus particulièrement ceux concernant la protection de l'environnement et la consultation sur les projets, lois et règlements, etc.) est toujours en discussion. Nous espérons cependant avoir une entente prochainement étant donné que les positions se sont rapprochées grandement : il ne reste que quelques points en suspens qui devront cependant être autorisés par les ministères concernés, à moins d'extension de mon mandat.

La négociation du chapitre sur le « développement économique » va bon train. Les parties s'entendent sur les structures à mettre en place et sur le principe de la participation financière des gouvernements, mais il n'y a malheureusement pas de chiffre précis sur la table...

La négociation du chapitre sur les «activités traditionnelles» a été temporairement mise de côté: les Atikamekw attachent beaucoup d'importance à ce chapitre et sont réticents à toute restriction à leurs activités actuelles (plus ou moins sanctionnées). Ils hésitent toujours à accepter de respecter les exigences du Québec en matière de partage de ressources et en matière de sécurité. Ce chapitre devrait être traité à la toute fin après entente sur d'autres chapitres plus faciles à régler.

La question du financement et de la fiscalité chez les Atikamekw fait aussi l'objet d'un sous-comité avec les représentants du ministère des Finances et il semble bien qu'il n'y aura pas de difficulté majeure à nous entendre sur ce point... sauf pour être sur les chiffres.

Il y a eu au cours des 12 derniers mois pas moins de 15 tables centrales de négociation qui se sont tenues à Québec, Montréal, Joliette, Saint-Sauveur et Pointe-du-Lac. Il y a eu aussi de très nombreuses réunions de sous-comités qui ont permis d'avancer sur les différents chapitres.

À ce moment-ci, les négociations se poursuivent à la table centrale et nous avons bon espoir de régler plusieurs chapitres de l'entente de principe dans un temps relativement court à la condition que certains éléments du mandat du négociateur soient précisés.

Le tout respectueusement soumis.

Québec, le 5 avril 2001.

HG/db

Henri Grondin, c.r.

ل		
]		
		CONTRAT
		DE
		SERVICES PROFESSIONNELS
		entre d'une part
		LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
	·	représenté par
		le secrétaire général du Conseil exécutif, (ci-après appelé « le gouvernement »)
	· -	et
	·	d'autre part
		Louis Bernard Consultant Inc. 513, rue Stuart
		Outremont (Québec) H2V 3H1
		(ci-après appelé « le contractant »)
\bigcap		
\prod		
U		

i

Le gouvernement et le contractant conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 – Mandat du contractant

Le contractant mettra à la disposition du gouvernement les services de M. Louis Bernard pour remplir le mandat décrit en annexe.

ARTICLE 2 - Durée du contrat

Sous réserve de l'article 9 et malgré la date de signature par les parties, le présent contrat commencera le 1^{er} février 2000 pour se terminer le 31 mars 2001.

ARTICLE 3 - Obligations du contractant

Le contractant s'engage à :

- a) effectuer toutes les démarches, rencontres, consultations, études, recherches et analyses requises pour la réalisation du mandat;
- b) effectuer son mandat avec toute la diligence possible et le professionnalisme requis;
- c) ne pas remettre et à ne divulguer à qui que ce soit sans y être autorisé par le représentant du gouvernement quelque information relative au mandat de négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et du coordonnateur gouvernemental pour le projet Churchill Falls;
- d) à fournir un « curriculum vitae » de M. Louis Bernard qui devient l'annexe A de ce contrat ;
- e) produire un relevé d'honoraires et des dépenses admissibles encourues accompagné de pièces justificatives conformément aux modalités décrites ci-après et conserver un registre de tous les frais imputables à la réalisation du mandat.

ARTICLE 4 – Obligations du gouvernement

Le gouvernement du Québec fournira au contractant tous les renseignements, les autorisations, approbations et instructions nécessaires ou utiles, avec toute la célérité possible, de façon à lui permettre de remplir ses obligations.

ARTICLE 5 – Rémunération

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 200 \$/h (maximum 1 500\$ par jour) et ce, sur présentation de comptes d'honoraires.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux).

ARTICLE 6 - Dépenses et frais de déplacement, de séjour et de représentation

a) Le lieu d'emploi pour l'exécution du présent contrat sera la ville de Montréal, dans les bureaux désignés par le secrétaire général du gouvernement.

- b) Les frais de séjour, et de déplacement encourus lors de déplacement à l'extérieur du lieu d'emploi et requis pour l'exécution du mandat et autorisés au préalable seront remboursés sur production de pièces justificatives et conformément à la directive 7-74 telle qu'elle sera en vigueur au cours de l'exécution du présent contrat.
- c) Nonobstant le paragraphe b) de l'article 6, le gouvernement remboursera au contractant les frais de représentation encourus dans l'exercice de son mandat sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 7 - Limite de responsabilité financière

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 98 000 \$

Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

ARTICLE 8 - Dispositions générales

- a) Le gouvernement est propriétaire du droit d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Le contractant renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.
- b) Le contractant assure le gouvernement du Québec de la confidentialité des documents obtenus et des informations acquises dans l'exécution de son mandat.
- c) Le contractant ne s'engage en aucune manière à l'égard du gouvernement du Québec pour plus que ce que prévoit l'esprit du présent contrat.
- d) Les notes d'honoraires et de dépenses sont payées lorsque le secrétaire général du Conseil exécutif ou son représentant certifie que les conditions du contrat sont respectées.
- e) En aucun temps le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la Fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé régulier.
- f) Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente convention sont sujettes à vérification par le Contrôleur des finances qui, à cette fin, a tous les pouvoirs prévus à la Loi sur les commissions d'enquête et plus particulièrement le pouvoir de prendre connaissance et faire un examen de tous les registres et documents qu'il juge utiles à cette vérification.

ARTICLE 9 – Résiliation

Le gouvernement du Québec se réserve le droit de résilier ce contrat à n'importe quel moment : auquel cas, le contractant n'aura aucun recours contre le gouvernement du Québec sauf celui de rétribution de ses services et dépenses qu'il aura supportés jusqu'à la date de résiliation du contrat, déduction faite, toutefois, des sommes qui lui auront déjà été versées.

Pour des raisons jugées valables par le gouvernement, le contractant peut de plein droit, mettre fin à ce contrat avec un avis écrit d'un (1) mois, les paiements étant faits suivant le travail effectué à ce jour sans aucune compensation ou indemnité quelconque.

ARTICLE 10 - EXEMPTION RELATIVE À LA T.P.S. ET À LA T.V.Q.

Ceci est pour certifier que les services retenus en vertu du présent contrat sont requis et payés par le MINISTRE avec les deniers de la Couronne et ne sont donc pas assujettis à la taxe de vente du Québec ni à la taxe fédérale sur les produits et services.

ARTICLE 11 - COMPENSATIONS FISCALES

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q.,c. M-31), lorsque le FOURNISSEUR est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale, le ministère ou le FOURNISSEUR acquéreur, dans le cas où ce dernier est un organisme public tel que défini à l'article 31.1.4 de cette loi, pourra, s'il en est requis par le ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat afin que le MINISTRE puisse affecter en tout ou en partie ce montant au paiement de cette dette.

ARTICLE 12 - Convention

Les parties conviennent que la présente entente constitue l'entente complète entre les parties et rescinde toutes conventions, tous pourparlers ou autres accords intervenus entre les parties antérieurement à la signature de ce document.

Pour fins d'application et d'exécution du présent contrat, celui-ci est réputé fait et passé en la ville de Québec et le représentant désigné par le gouvernement est le secrétaire général du Conseil exécutif, ou toute autre personne nommée à ce titre par lui.

En foi de quoi, les parties ont signé ce contrat en double original, à Québec, ce lo jour de man de l'an deux mille.

POUR LE GOUVERNEMENT

Junin	
Michel Noël De Tilly	Témoin
Secrétaire général du Conseil exe	cutif

POUR LE CONTRACTANT

Louis Bernan		
Louis Bernard Consultant Inc.	Témoin	

	MANDAT DE MONSIEUR LOUIS BERNARD
	Négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et coordonnateur gouvernemental pour le projet Churchill Falls
de et	ous l'autorité du secrétaire général du Conseil exécutif, M. Louis Bernard agira à titre e négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise coordonnateur gouvernemental pour le projet de Churchill Falls et aura comme andat:
•	de collaborer à l'élaboration du dossier complet et pour décision du Conseil de ministres, concernant l'hypothèse de règlement dans le cadre des négociations globales et territoriales avec le Conseil tribal de Mamuitun;
•	d'examiner avec le représentant du ministère de la Justice les diverses façons donner une protection juridique à l'autonomie gouvernementale des communauté innus;
•	de poursuivre avec les ministères et organismes concernés, avec diligence, la négociation avec les autres communautés innus afin d'en arriver à une entente avec toutes les communautés de la nation innu;
•	d'entreprendre, avec les ministères et organismes concernés, sans délai, la rédaction d'une entente de principe et des ententes complémentaires suivantes que devront être agréées en même temps que l'entente de principe :
	 l'exercice des pouvoirs respectifs sur la réglementation des activités de chasse de pêche, de piégeage et de cueillette;
	 la définition précise des processus de discussion relatifs aux modalités de la participation des Innus à la planification et à la gestion du territoire et de ressources;
	3. les mesures de protection des sites patrimoniaux autochtones sur les terre publiques;
	4. les mesures de développement économique;
	 le financement des gouvernements innus et l'établissement progressif d'un régime fiscal innu;
•	de tenir compte dans la négociation et la rédaction de l'entente de principe et de
	ententes complémentaires, des remarques et préoccupations exprimées par le ministères et organismes à l'occasion de l'examen du texte de l'Approche communet de s'assurer, dans la négociation et la rédaction de l'entente de principe et de
	ententes complémentaires, de répondre aux objectifs fixés par le Conseil de ministres;
•	de coordonner l'équipe interministérielle chargée d'appuyer ces négociations avec l nation montagnaise;

- de participer lorsque requis aux sessions d'information et d'échanges avec les dirigeants locaux et les principaux milieux intéressés dont les acteurs économiques et les utilisateurs du territoire;
- de représenter le gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- d'assurer la coordination gouvernementale liée au projet de Churchill Falls, ainsi que la liaison auprès d'Hydro-Québec et, à cette fin, participer aux travaux de l'équipe de négociation d'Hydro-Québec;
- de faire rapport à un comité ministériel spécial.

LOUIS BERNARD CONSULTANT INC. Montréal, le 3 avril 2001 Monsieur Guy Chevrette Ministre délégué aux Affaires autochtones 700, boul. René-Lévesque Est Place Haute-Ville, 29° étage Québec (Québec) G1R 5H1 Monsieur le ministre. Je suis heureux de vous faire rapport des progrès accomplis au cours de l'exercice 2000-2001 dans la poursuite du mandat de négociations territoriales globales avec les Innus que vous m'avez confié. Le 19 janvier 2000, une entente est intervenue sur le texte d'une Approche commune entre les négociateurs à la table du Conseil tribal Mamuitun, qui représente les communautés de Masteulatsh, Betsiamites et Essipit. Le gouvernement du Québec, comme celui du Canada et les Conseils des trois communautés impliquées, a accepté que le texte de cette Approche commune serve de base à la rédaction d'une entente de principe entre les trois parties concernées. Le texte de cette Approche commune a été rendu public le 6 juillet 2000 et les discussions relatives à la rédaction de l'entente de principe ont débuté après les vacances d'été. Pour aider dans ce processus, une table régionale représentative du milieu a été mise sur pied dans chacune des deux régions concernées et trois tables sectorielles de négociations ont été constituées pour accélérer les discussions sur la faune et le territoire, sur le processus de participation réelle et, enfin, sur le développement économique. En novembre 2000, la communauté de Natashquan, qui s'était retirée des négociations en 1998, a formellement adhéré à L'Approche commune et s'est jointe à la table au Conseil tribal Mamuitun pour la négociation de l'entente de principe. 513, rue Stuart, Outremont (Québec) Canada H2V 3H1

Tél. (514) 279-1417

Quant aux négociations avec l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit, qui représente les communautés de La Romaine, Mingan et Pakuashipi, elles ont repris en novembre 2000 et se sont poursuivies activement depuis.

Avec l'acceptation d'une Approche commune avec le Conseil tribal Mamuitun, une étape importante a donc été franchie au cours des douze derniers mois. Cela nous permet d'entreprendre maintenant une nouvelle étape, celle de l'entente de principe, que nous voulons franchir dans les meilleurs délais.

En terminant, je voudrais vous souligner l'excellente collaboration que j'ai reçue dans mon mandat de la part du Secrétariat aux Affaires autochtones et de tous les ministères impliqués et, notamment, de la part des coordonnateurs qui les représentent au sein de notre équipe de négociation. Je suis particulièrement chanceux de pouvoir compter sur l'appui compétent et dévoué de Monsieur Yannick Routhier qui agit comme mon adjoint depuis le début de mon mandat.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis Bernard Négocialeur spécial

Δ	N	N	FX	F	6

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

6. Ventilation des sommes investies en 2000-2001, pour la construction et l'entretien du site web, du Secrétariat aux affaires autochtones, ainsi que le dépôt des contrats octroyés pour le site internet.

RÉPONSE:

Aucune

Voir réponse du ministère du Conseil exécutif.

	••	M	EXE	-
-	N	N		- 4

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

7. Actions posées et positions prises par le Secrétariat aux affaires autochtones sur le statut fiscal des Autochtones et la question de l'imposition.

RÉPONSE:

En réponse aux représentations du *Bureau des relations fiscales de l'APNQL* créé en septembre 2000, le SAA a initié, le 10 novembre 2000, une *Table de discussions sur la fiscalité* où sont conviés les représentants des divers ministères concernés par ce sujet (MRQ, MFE, MFQ et RRQ) et des représentants de l'APNQL et des Premières nations.

Depuis cette date, il y a eu 3 réunions. La première s'est tenue le 10 novembre 2000 et a impliqué la participation de 6 représentants autochtones, la seconde s'est tenue le 9 février 2001 et a impliqué la participation de 7 représentants autochtones et, récemment, une troisième réunion s'est tenue le 21 mars 2001 et a impliqué la participation de 18 représentants autochtones.

Le but de cette table exploratoire est de chercher des solutions aux irritants fiscaux soumis par le *Bureau des relations fiscales de l'APNQL* et d'échanger des renseignements utiles à une meilleure analyse, de part et d'autre, des diverses problématiques observées.

La réunion du 9 février 2001 portait plus spécifiquement sur la question des allocations familiales. La table a aussi abordé la question de l'exemption fiscale sur les taxes de vente pour les achats effectués hors-réserve par les Indiens inscrits.

La table poursuit ses activités.

-	 	
_	 FX	_ •
	 _	_ ^

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

8. État d'avancement du projet de système de carte magnétique servant à gérer les exemptions fiscales dans les communautés autochtones et suivi des mesures transitoires

RÉPONSE:

Suite à la signature d'une entente-cadre avec Kahnawake en octobre 1998, le négociateur du Québec a négocié deux ententes sectorielles sur la fiscalité des services et des biens de consommation et l'autre sur la fiscalité du tabac, des carburants et des boissons alcooliques.

Une étude de faisabilité fut réalisée par la filiale de SIBN de la Banque Nationale. Celleci a fait l'objet d'une présentation le 22 décembre 1999 aux parties concernées. Elle démontre que les coûts d'implantation d'une telle carte sont considérables et que les délais à prévoir pour l'implantation d'un tel système sont importants.

Le Secrétariat aux affaires autochtones, le ministère des Finances et le ministère du Revenu poursuivent l'analyse quant à la possibilité d'autres alternatives.

Des mesures transitoires furent adoptées par règlement en décembre 1999. Celles-ci prévoient l'exemption de la taxe de vente du Québec pour un Mohawk de Kahnawake sur présentation de la carte d'Indien et d'une autre carte d'identité conforme aux pièces listées dans le règlement.

Ces mesures transitoires furent reconduites par le ministre des Finances le 22 septembre 2000, compte tenu du progrès enregistré en regard des travaux relatifs à l'implantation de l'entente sur la fiscalité du tabac, des carburants et des boissons alcooliques.

ANNEXE 9	Α	N	N	E	X	Ε	9
----------	---	---	---	---	---	---	---

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

9.	État	de	situation	du	dossier	et	l'implication	du	Secrétariat	aux	affaires
	auto	chto	nes conce	∍rna	nt le mé	gap	rojet de la Ba	asse	-Churchill.		

RÉPONSE:

Le SAA n'a participé à aucune activité liée à ce projet au cours de la dernière année.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

10. Liste des projets économiques présentés en 1999-2000 et 2000-2001 par les administrations autochtones au Secrétariat aux affaires autochtones et état d'avancement de ces projets.

RÉPONSE:

Les Algonquins

- Coopérative de récolte forestière au Lac-Simon : l'élaboration du plan de financement du projet est en cours de réalisation. La communauté réévalue la pertinence du projet.
- Projet de station-service et de dépanneur à Pikogan : le SAA a offert sa collaboration au promoteur dans sa recherche de financement. Dossier sous analyse au niveau du FDA. Les autres partenaires ont confirmé leur financement.
- Projet de construction d'une scierie pour la communauté de Kitigan Zibi : le conseil de bande est en discussion avec le MRN pour un octroi d'un volume de bois par le MRN. Le SAA coordonne l'action gouvernementale dans ce dossier avec les bailleurs de fonds potentiels.
- Projet de radio communautaire à Pikogan : le plan d'affaires du projet déposé au SAA. Possible participation financière du SAA par l'entremise du Fonds de développement pour les Autochtones.
- Projet agricole à Winneway: le SAA a offert sa collaboration au conseil de bande. En attente du dépôt d'un plan d'affaires.
- Projet ethnotouristique à Lac Simon: une première phase du projet est complétée. Le SAA pourrait contribuer financièrement au projet via le FDA sil y a résolution du différend entre Lac-Simon et Kitcisakik. Le conseil de bande réévalue la pertinence du projet.
- Projet d'une petite centrale privée par Wolf Lake (Hunter's Point) à Témiscaming: les ententes de partenariat entre Wolf Lake et Immergex-Bioamérica sont conclues. Le SAA est en attente du programme d'octroi de droits hydrauliques pour petites centrales privées.
- Projets de développement touristique par Wolf Lake (Hunter's Point) : plan directeur de développement durable déposé au SAA. Le SAA doit rencontrer le conseil de bande pour établir une programmation annuelle en vertu du FDA.

ANNEXE	10	(SH	TE
	10		· • • /

Les Malécites

Un plan quinquennal de développement économique a été déposé au SAA en janvier 2000. Les priorités identifiées par le conseil pour 2000-2001 sont les suivantes :

- Pêche commerciale: le plan final reste à être déposé au SAA et les avis sectoriels à être recueillis. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) suit et collabore à ce dossier.
- Mise en valeur de la maison Launière : le projet est réalisé et sera inauguré le 21 juin 2000.

Les Montagnais

- Développement et gestion de la ressource faunique par le Conseil des Montagnais de Natashquan : plan de gestion en élaboration par Natashquan et les discussions avec la FAPAQ suivront.
- Projet d'établissement d'une scierie par le Conseil des Montagnais de Natashquan : le plan d'affaires déposé par Natashquan à l'étude par certains organismes gouvernementaux. L'état d'avancement du projet est lié à la conjoncture actuelle de l'industrie du bois de sciage.
- Projet d'établissement d'une usine de bois à valeur ajoutée par le Conseil de bande de Betsiamites: étude de faisabilité effectuée. Discussions avec certains partenaires gouvernementaux en cours. L'état d'avancement du projet est partiellement lié à la conjoncture actuelle de l'industrie du bois de sciage.
- Acquisition d'une pourvoirie sur la rivière Étamamiou par le Conseil des Montagnais de Unamen Shipu (La Romaine): le transfert des actifs de la pourvoirie, de Donohue aux Montagnais de Unamen Shipu, a été effectué en novembre 2000. Accord de contribution concernant la pourvoirie signé entre le SAA et Unamen Shipu.
- Promotion et développement du produit autochtone : financement de la Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ).
- Entente signée avec le MRN concernant la mise sur pied d'un Fonds minier par le Conseil des Montagnais de Natashquan. Une corporation a été mise sur pied et l'embauche d'un géologue est en cours.
- Mise en place du Centre de villégiature de Papinachois par le Conseil de bande de Betsiamites : projet réalisé avec le soutien financier du CRD et de Ressources Humaines Canada.
- Projet de construction d'un centre d'hébergement écotouristique Essipit : les partenaires financiers sont confirmés. L'approbation du projet est en cours.
- Projet d'un Centre d'interprétation de la culture montagnaise présenté par le Conseil des Montagnais Essipit : en discussion avec le MCC, le MAINC et Régions.
- Réaménagement de l'aéroport de La Romaine et amélioration de son chemin d'accès : les travaux ont débuté le 3 avril 2000 et se termineront en 2001.
- Prolongement de la route 138 : le Conseil des Montagnais de Natashquan négocie présentement avec le MTQ une entente sectorielle.
- Centre d'affaires de Betsiamites : projet en réalisation financé en partie par le biais du Fonds de développement pour les Autochtones.

ANNEXE	10	(SU	ITE
--------	----	-----	-----

- Gestion éventuelle de la réserve faunique Ashuapmushuan par le Conseil de bande de Mashteuiatsh : plan d'affaires déposé par Mashteuiatsh.
- Projet d'aquaculture (pêche à la mye) présenté par le Conseil de bande d'Ekuanitshit (Mingan) : en discussion avec le MAPAQ et Pêches et Océans Canada.
- Projet de Maison de la Culture Innu présenté par le Conseil de bande d'Ekuanitshit (Mingan): analyse préliminaire, en discussion avec Patrimoine Canada et MAINC.
- Demande de subvention pour la mise en place d'un système de cartographie numérique dans le cadre d'un projet en neuf étapes visant la restauration des sites miniers de Schefferville. Le SAA a octroyé une subvention de 3 200 \$ à ce projet. Les autres ministères approchés sont le MRN et le MENV.
- Acquisition du permis d'opération de pourvoirie de " l'Auberge de la Rivière George inc. " par la famille Gabriel de Matimekosh. La STAQ a élaboré un plan d'affaires en regard de l'exploitation de la pourvoirie par la famille Gabriel et le conseil de bande a soutenu les Gabriel dans leurs démarches. Le SAA et le MAINC ont contribué respectivement 20 000 \$ et 34 500 \$ au projet.

Les Hurons-Wendats

- Revitalisation du vieux Wendake: projet d'envergure de près de 16 M \$
 déposé au SAA en février 2000. Les études sectorielles sont complétées
 concernant certains aspects du projet (musée des Hurons, Maison
 Tsawenhohi). Une rencontre a eu lieu entre les représentants du conseil, les
 représentants du gouvernement fédéral et ceux du Québec pour la réalisation
 d'un plan de financement pour ce projet.
- Construction d'une auberge en forêt : projet déposé au SAA en 1999. Suite à la signature de l'entente particulière sur la mise en œuvre du Fonds de développement pour les Autochtones, le projet doit être identifié par le conseil comme une priorité. La recherche d'une formule de financement pour ce projet pourra alors se poursuivre.

Les Attikameks

- Projet d'une usine de sciage à Wemotaci : révision du plan d'affaires.
- Projet d'une station-service/dépanneur à Wemotaci : réalisé.
- Projet d'agrandissement de l'usine de sciage d'Opitciwan (phase II : usine de rabotage) : études d'avant-projet réalisées.
- Projet d'achat d'une pourvoirie près de Wemotaci : réalisation d'un plan d'affaires.
- Projet de construction d'un aréna à Opitciwan : dépôt de l'étude de faisabilité.

Les Abénaquis

• Projet de centre ethnotouristique à Odanak : plan d'affaires en voie de réalisation.

ANNEXE 10 (SUITE	ANNE	(E 10	(SUIT	E١
-------------------------	------	-------	-------	----

- Amélioration du musée d'Odanak : analyser dans le cadre du programme de financement des équipements culturels.
- Projet d'un garage de mécanique générale à Wôlinak : projet réalisé.
- Commercialisation du Carrefour Wôlinak : projet réalisé.
- Commercialisation des sites culturels à la pourvoirie Waban-Aki : étude de faisabilité réalisée, en attente d'une décision du conseil.

Les Micmacs

Gaspé

 Les produits forestiers gaspésiens. Une recommandation a été faite afin de faire procéder à des essais techniques sur le produit fini avant de faire les études de faisabilité.

Listuguj

• Engagement d'un agent de développement économique pour mettre en œuvre les projets : la personne est en poste.

Gesgapegiag

• Construction d'un poste d'essence avec dépanneur : en recherche de financement complémentaire.

Les Mohawks

Akwesasne

- Projet de pisciculture Ekohawk: commercialisation de la perchaude.
- Projet Iroquois Water Ltd. : embouteillage et mise en marché.
- Projet Tyenakwe Tours: expansion d'une entreprise existante de transport.
- Projet d'Akwesasne economic development agency : formation et services aux entreprises.
- Projet Akwesasne Waste Water Systems Corp. : développement de systèmes de traitement des eaux pour des fins de commercialisation.
- Projet *Mohawk International Lacrosse* : entreprise de fabrication de bâtons de crosse.

À ces six (6) projets qui ont débutés en 2000 et qui sont sur le point d'être finalisés s'ajoutent les projets suivants qui sont en cours de réalisation :

- Projet Snye Fab Building: construction d'espaces commerciaux et à bureaux.
- Projet Mohawk Racing Gilbert Lazarre : commerce de pièces automobiles.
- Projet S.J. Designs: commerce d'impression et de vente de T-shirts.
- Projet Burning Sky Office Products : entreprise de services fournissant des données et système Internet.
- Projet Round Point Property: achat et transformation de bâtiments pour utilisations communautaires.

ANNEXE 10	(SUITE)
-----------	---------

Ka	ahnawake
•	Une ente

• Une entente de financement pour 8,6M \$ a été signée le 24 octobre 2000 pour la réalisation de projets de développement économiques.

Kanesatake

 Projet Kanesatake nutrition center (expansion d'un centre d'aliments naturels)
 Le SAA et la communauté mohawk de Kanesatake poursuivent présentement les pourparlers en matière de développement économique dans le cadre du FDA.

Les Naskapis

• Le SAA et la communauté naskapie de Kawawachikamach poursuivent présentement les pourparlers en matière de développement économique dans le cadre du FDA.

Les Cris

Mistassini

- Relais routier sur la Route du Nord : le promoteur procède à une révision du projet.
- Hôtel : projet en cours de réalisation.
- Implication dans la gestion de la réserve faunique des lacs Albanel-Mistassini et Waconichi : conseil de la nation crie de Mistassini évalue une proposition de la FAPAQ.
- Centre commercial : projet en discussion avec le ministère des Régions et les agences fédérales.
- Expansion d'une pourvoirie. En recherche de financement.

Oujé-Bougoumou

• Pisciculture : en recherche de financement.

Waswanipi

Expansion de la scierie : projet en cours de réalisation.

Eastmain

 Relais routier sur la Route de la Baie-James : projet en instance de révision pour le promoteur.

Wemindji/Chisasibi

Port en eau profonde : étude de préfaisabilité réalisée.

Les Inuits

Tout projet de développement économique est référé à l'Administration régional Kativik, mandataire du gouvernement au Québec en vertu de l'entente de financement de 25 M\$ sur cinq ans signée le 29 juin 1999 dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones.

A	M	M	EXE	44
A	N	N	EXE	77

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

11. Liste des projets financés par le Fonds de développement pour les autochtones incluant la description des projets, la clientèle visée, les coûts engendrés et leur période de réalisation.

RÉPONSE:

Fonds de développement pour les Autochtones 2000-2001

Projets	Description	Clientèle	Période		
Fiojets	Description	visée	de réalisation		
5 centres de la petite	Construction de 5 centres de la petite	Inuits ·	Travaux		
enfance	enfance à Aupaluk, Kangiqsujuaq,		terminés en		
	Ivujivik, Akulivik et Umiujaq – 2,5 M\$		janvier 2001		
Édifice à bureaux	Salluit - 500 000 \$	Inuits	Travaux		
			terminés en		
			décembre 2000		
Modification de l'aréna	Kangiqsualujjuaq – 150 000 \$	Inuits	Travaux		
ļ			terminés en		
			septembre 2000		
Rénovation de l'église	Ivugivik - 250 000 \$	Inuits	Été 2000		
Préparation des plans et	Centre des congrès Kuujjuaq - 500 000 \$	Inuits	Hiver -		
devis			printemps 2001		
Système régional de	Réunir les 14 villages	Inuits	Hiver 2001		
télécommunication	Projet pilote Kuujjuaq				
Projets de développement		Inuits	2000-2001		
économique Inuits	pour 1 483 840 \$				
	· .				
ļ	Sarah Kulula (Aku Fashions)				
l	Subvention: 1 200 \$	i.			
ļ]			
	YVP Stores				
<u>.</u>	Subvention: 8 061 \$				
ļ	Prêt : 28 350 \$	·	·		
	·				
	YVP Stores				
1	Prêt : 50 000 \$				
•1	• •				
ļ	J.F. Rentals Kuujjuaq Inc.				
ļ	Prêt : 108 821 \$				
	·				
l	Polar Adventures				
ļ	Subvention: 10 000 \$,		
ļ	Prêt : 26 600 \$				
ļ					
	Lizzie Eppo				
	Subvention: 482 \$				
	Prêt : 2 412 \$	<u> </u>			
1					
	Atagotataxi				
	Garantie prêt : 4 000 \$				
	Salamo piot. 7 000 W				
	Amma Rentals				
ļ	Subvention t :1 633	1			
1	Prêt : 8 166 \$				
	1 10L. 0 100 W	1			
Ì					
	Palliser Kalai Variety				
	Palliser Kalai Variety Prêt : 13 362 \$				

Projets	Description	Clientèle visée	Période de réalisation
	J&B Partyhouse and Bakery Subvention : 6 060 \$ Prêt : 20 000 \$	Inuits	2000-2001
	Epoo Lumberyard Prêt : 25 951 \$,	
	Limli Sewing Group Prêt :1 300 \$		
	Inukjuak Co-op Hotel Prêt : 200 000 \$		
	Kuujjuaq Real Estate Prêt : 250 000 \$		
	Pitsityq Smoke Plant inc: Prêt : 227 700 \$		
	Pitsituuq Smoke Plant inc. Prêt : 22 300 \$		
	Kuujjuaq Inn – Renovation Prêt : 27 000 \$		
	Komatik Shop Prêt : 10 000 \$		
	Norman Snowball Subvention: 1 840 \$ Prêt: 9 200 \$		
	Atjiapik Photos Subvention: 9 800 \$ Prêt: 49 000 \$		
	Fort Chimo Co-op Hotel Prêt : 200 000 \$		
	Al's Arc Reg'd Subvention t : 4 252 \$ Prêt : 21 260 \$		
	Avataq Cultural Institue Subvention : 15 000 \$		
	Nanuk Taxi Prêt : 20 773 \$		
	Atsaniq Recreation Centre Prêt : 13 812 \$,
	George Weetaltuk Vending Subvention : 1 760 \$ Prêt : 6 586 \$		
	Ullautut Children's CD Subvention: 3 826 \$ Prêt: 3 826 \$		
	Adamie Keatainak Safety Gea Subvention : 1 514 \$		
	M & M Boutique Subvention : 2 270 \$ Prêt : 11 952 \$		
	Resto-Snack Kuujjuaq inc. Subvention: 6 982 \$ Prêt: 34 809 \$		
	Innhvik Arts and Crafts Prêt: 12 600 \$		

ANNEXE 11 (SUITE)

Projets	Description	Clientèle	Période
2 ^e année de la		visée	de réalisation
programmation du M.O.U. pour les Cris :			
Conseil de bande de Nemaska	Planification stratégique Subvention : 220 000 \$	Cris	2000-2001
Conseil de bande de Waskaganish	Infrastructure (dispensaire) Subvention: 56 250 \$		2000-2001
Conseil de bande d'Eastmain	Planification stratégique Subvention : 100 000 \$		2000-2001
nstitut culturel Aanischaaukamikw	Projet institut culturel Cris Subvention : 187 400 \$		2000-2001
Nation crie de Chisasibi	Planification stratégique Subvention : 490 000 \$		2000-2001
Nation crie de Wemindji	Planification stratégique Subvention : 100 000 \$		2000-2001
Première nation de Whapmagoostui	Planification stratégique Subvention : 100 000 \$		2000-2001
Conseil des Cris d'Oujé- Bougoumou	Planification stratégique Subvention : 100 000 \$		2000-2001
Chisasibi	Infrastructure routières Subvention : 700 000 \$		2000-2001
Eastmain	Centre récréatif Subvention : 2 742 500 \$		2000-2001
Mistissini	Améliorations paysagères Subvention : 611 000 \$		2000-2001
·	Centre récréatif Subvention : 1 165 000 \$	·	2000-2001
	Centre multifonctionnel Subvention: 1 108 614 \$		2000-2001
Nemaska	Église communautaire Subvention : 360 000 \$		2000-2001
	Aréna Subvention : 3 130 000 \$		2000-2001
Ouj é-Bougo umou	Agrandissement de la chaufferie Subvention : 635 000 \$		2000-2001
	Bureaux municipaux Subvention : 1 835 000 \$		2000-2001
Waskaganish	Travaux de stabilisation des bâtures de la rivière		2000- 2001
	Subvention : 1 860 700 \$ Centre médical Subvention : 1 841 000 \$		2000- 2001
1	Système d'égout Subvention : 794 800 \$		2000- 2001
	Relocalisation de la tour de		2000-2001
	communication Subvention : 750 000 \$		
Waswanipi	Centre pour les jeunes Subvention : 2 305 000 \$		2000-2001
	Scierie Subvention : 1 250 000 \$		2000- 2001
Wemindji	Pavage des rues Subvention : 700 000 \$		2000-2001

ANNEXE 11 (SUITE)

Projets	Description	Clientèle visée	Période de réalisation	
Projets de développement économique - Akwesasne	Akwesasne (11 projets pour 1 695 297 \$)	Mohawks	2000-2001	
	Akwesasne Waste Water Systems 100 000 \$		2000-2001	
	Akwesasne economic development agency 75 000 \$		2000-2001	
	Iroquois Water 100 000 \$		2000-2001	
	Snye Fab Building 100 000 \$		2000-2001	
	Mohawk Racing Gilbert Lazarre 37 000 \$		2000-2001	
	Tyenakwe Tours 50 000 \$		2000-2001	
	Ekohawk 100 000 \$		2000-2001	
	S.J. Designs 21 000 \$		2000-2001	
	Burning Sky Office Products 87 297 \$		2000-2001	
	Mohawk International Lacrosse (MIL) 80 000 \$		2000-2001	
	Propriété du Long-Sault 100 000 \$		2000-2001	
	Fonds de gestion 45 000 \$		2000-2001	
	Roundpoint 800 00\$ pour 4 ans		Travaux terminés été 2001	
Embauche d'un agent de développement économi- que	Listuguq - 23 125 \$/an/3ans	Micmacs	Emploi sur 3 ans	
Centre récréatif	Kawawachikamach : 595 000 \$	Naskapis	Travaux terminés mars 2001	
Fonds Waskahegan	Société de capital de risque subvention décroissante sur 5 ans de 700 000 \$	Hors réserve	2000-2005	
Conseil de bande Abitibiwinni de Pikogan	Radio communautaire de Pikogan – Relocalisation, achat d'équipements 26 108 \$	Algonquins Pikogan	Automne 2000	
Conseil de bande Abitibiwinni de Pikogan	Aménagements au garage municipal et au poste de police de la communauté 51 250 \$	Algonquins Pikogan	Automne 2000	
Conseil de bande de Betsiamites	Construction d'un centre d'affaire 1,7 M\$ Financement sur 2 ans	Montagnais Betsiamites	Hiver – printemps 2001	
Conseil de bande des	Implantation d'un garage communautaire	Abénaquis	Été 2000	
Abénaquis de Wôlinak	et plan de commercialisation du Carrefour Wôlinak - 81 505 \$	Wôlinak		
Conseil des Attikamekws d'Opitciwan (Obedjiwan)	Bonification de la politique d'aide aux entreprises – 250 000 \$ Financement sur 3 ans	Attikamekws Obedjiwan	2001-2004	
Conseil de la Première Nation des Malécites de Viger	Restauration et mise en valeur de la maison Launière - 59 098 \$	Maléciates de Viger	Automne 2000	
Le Groupe Cleary Wendake	Phase II de la modernisation du site internet : La piste amérindienne 50 000 \$	Tous les autochones	Hiver – printemps 2001	
Cinéma Chaplin II (Dolbeau-Mistassini)	Implantation du cinéma Chaplin II 20 000 \$	Autochtones hors-réserve	Automne 2000	

4	N	N	ΕX	Έ	12	
٠,	1.4	1.4	— /			

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

- 12. Implication du Secrétariat dans le dossier du développement économique dans les conseils de bande.
- a) état des négociations;
- b) programme financier;
- c) évaluation des projets.

RÉPONSE:

a) Le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) est en œuvre depuis l'automne 1999 et constitue le principal outil de développement économique autochtone du gouvernement du Québec. Le volet de développement économique comprend le financement de projets et de mesures (Fonds d'investissement local, Fonds de capital de risque, aide au développement local). Le Fonds intervient en complément des autres intervenants gouvernementaux selon les besoins et les priorités exprimés par chaque communauté.

Ainsi, chaque communauté a à présenter une liste de mesures ou de projets prioritaires de développement économique et d'infrastructures communautaires pouvant être financés à l'intérieur de l'enveloppe financière qui leur est dédiée. Une programmation annuelle est établie conjointement et agréée par le ministre délégué aux Affaires autochtones.

Jusqu'à maintenant, dix-sept ententes particulières établissant les modalités de programmation et de concertation en matière de développement économique et d'infrastructures communautaires ont été signées, soit avec Essipit, Odanak, Wôlinak, Akwesasne, Betsimaites, Wendake, Natashquan, Wemotaci, Obedjiwan, Gespeg, Listuguj, Kawawachikamach, Pikogan, Lac-Simon, Hunter's Point, Malécites de Viger, Kahnawake. Ces ententes s'ajoutent à l'entente particulière concernant l'enveloppe de financement pour le développement des communautés inuites (14 villages nordiques). L'application du FDA avec les communautés cries est intégrée au financement de la programmation quinquennale du M.O.U. de 1998.

Les négociations ou discussions visant la signature d'une entente particulière se poursuivent avec :

- Kanesatake
- Winneway
- Mashteuiatsh
- La Romaine
- Mingan
- Pakuashipi
- Matimekosh
- Manawan
- Gesgapegiag
- Uashat-Maliotenam
- b) Dans le cadre des ententes particulières actuellement signées, les parties conviennent d'une enveloppe de financement. Plus de 40 M\$ de l'enveloppe totale de 125 M\$ du FDA ont été engagés jusqu'à maintement.
- c) Référer au texte de la question 11 qui présente la liste des projets financés par le FDA.

						·		,	ANNEXE 13
			É	TUDE DES	CRÉDITS	S 20 0 1-200	2		
			Sec	crétariat au Por Programi	tefeuille '	140	nes		
				<u>Demano</u> <u>de l'C</u>	de de rens Oppositio	seignemer n officielle	<u>ıts</u>		
	REN	<u>SEIGNEM</u>	ENTS PA	RTICULIER	<u>s</u>				
	13.			crédits dépe		e à l'arrêt N	//arshall s	s ur les d roi	ts de pêche
		ues com	munautes	autochtone	·3.				
	RÉP	ONSE :							
				des crédits					es n' a pos é shall.
				, ,					
						·	٠		
Π					·				
П									
U		,							
П									
U n						÷			
	·								
U									
U				•					
0				·					

Δ	N	N	E)	Y	F	1	4

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

14. Liste des frais encourus par le Secrétariat ou par le gouvernement du Québec pour fins de défense en cours de justice dans le cadre de dossiers touchant une ou des communautés autochtones.

RÉPONSE:

M^e Jules Brière : 60 000 \$ (engagement)

M^e Brigitte Bussières : 24 596,07 \$

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

15. Liste des projets prévus à l'entente de compréhension mutuelle (MOU) conclue avec les Cris et état d'avancement, incluant les dates de demandes et les sommes nécessaires et les crédits dépensés pour chaque projet.

RÉPONSE:

- 1. Programmation de l'an I
- 1.1- <u>Mistissini</u>: travaux terminés.
 - Améliorations au terrassement (169 000 \$: 20 000 \$ en subvention et 149 000 \$ par service de dette);
 - Aménagement de locaux communautaires (613 000 \$: 80 000 \$ en subvention et 533 000 \$ par service de dette);
 - Locaux polyvalents de tourisme (283 000 \$: 35 000 \$ en subvention et 248 000 \$ par service de dette);
 - Planification stratégique (100 000 \$: 15 000 \$ par subvention et 85 000 \$ par service de dette).
- 1.2- <u>Oujé-Bougoumou</u>: travaux terminés.
 - Prolongement du système de chauffage (1 450 000 \$: 200 000 \$ en subvention et 1 250 000 \$ par service de dette).
- 1.3- <u>Waswanipi</u>: travaux terminés (études).
 - Étude sur centre de jeunes (100 000 \$: subvention);
 - Étude sur équipements pour la scierie (100 000 \$: subvention).

1.4- Némiscau

- Entrepôt (345 000 \$: 25 000 \$ versé en subvention) : projet non réalisé; bande demandera réaffectation des fonds versés;
- Site d'enfouissement sanitaire (80 000 \$: 30 000 \$ versé en subvention): projet terminé; financement à long terme de 50 000 \$ non autorisé car rapports non produits;
- Centre de conditionnement physique (338 000 \$: 48 000 \$ versé en subvention) : projet terminé; financement à long terme de 290 000 \$ non autorisé car rapports non produits.

1.5- Waskaganish

• Infrastructures du nouveau dispensaire (600 000 \$: 400 000 \$ versé en subvention): projet terminé; financement à long terme de 200 000 \$ non autorisé car rapports non produits;

- Lieu de rassemblement pour les jeunes (2 928 856 \$: 1 200 000 \$ versé en subvention) : projet terminé; financement à long terme de 1 728 856 \$ sur le point d'être autorisé car rapports produits et conformes; bande en négociations avec institution financière sur conditions du prêt à long terme;
- Planification stratégique (100 000 \$: subvention) : projet terminé;
- Stabilisation des berges (9 300 \$: subvention), Centre de soins pour personnes âgées (9 000 \$: subvention), Drainage (5 200 \$: subvention): montants versés en 1997-1998 ont été affectés à la poursuite de ces projets (année II);
- Centre de traitement (10 000 \$: subvention) : projet non financé au cours de l'année II; bande demandera réaffectation à un autre projet.

1.6- Eastmain: travaux terminés.

- Centre communautaire/aréna (3 325 000 \$: 250 000 \$ en subvention + 3 075 000 \$ par service de dette);
- Garderie (125 000 \$: subvention).

1.7- Wemindji: travaux terminés.

- Garderie (600 000 \$: subvention);
- Réservoir d'eau (710 000 \$: 20 000 \$ en subvention et 690 000 \$ par service de dette).

1.8- Chisasibi: travaux terminés.

- Infrastructures aéroportuaires (689 500 \$: subvention);
- Dalle pour l'aréna (575 000 \$: service de dette) : financement à long terme non autorisé car rapports non produits.

1.9- Whapmagoostui

- Centre de jeunes (470 000 \$: 70 000 \$ en subvention) : projet non réalisé en 1997-1998, mais en voie de réalisation dans le cadre de l'année II; financement versé en 1997-1998 affecté au projet de l'an II.
- 1.10- Association des trappeurs cris : travaux terminés.
 - Logement pour employés (300 000 \$: subvention);
 - Centre administratif (75 000 \$: subvention);
 - Entrepôt (150 000 \$: service de dette);
 - Mobilier et équipement (35 000 \$: service de dette);
 - Camion de livraison (30 000 \$: service de dette);
 - Système de radiocommunication (150 000 \$: service de dette).
- 1.11- <u>Société crie des télécommunications de la Baie James</u> : travaux terminés, sauf projet « Relocalisation à Oujé-Bougoumou ».
 - Infrastructures d'un réseau numérique (218 523 \$: service de dette);
 - Équipement de radio numérique (140 000 \$: service de dette);
 - Ordinateurs et mise en réseau (61 000 \$: service de dette);
 - Relocalisation à Oujé-Bougoumou (105 500 \$: 94 950 \$ autorisés par service de dette) : projet reporté jusqu'à ce que le projet « Institut culturel cri » soit réalisé à Oujé-Bougoumou; financement autorisé non utilisé.

Α	N	N	EX	E '	15
			-	_	\cdot

3

2. Programmation de l'an II

2.1- Mistissini: travaux en cours.

- Infrastructures du centre du village (750 500 \$ par service de dette en 2000-2001 et 414 500 \$ par service de dette en 2001-2002, dont 116 500 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus);
- Améliorations au terrassement (611 000 \$ par service de dette, dont 61 100 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus);
- Locaux polyvalents de tourisme (930 000 \$ par service de dette en 2000-2001 et 178 614 \$ par service de dette en 2001-2002, dont 110 860 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus).

2.2- <u>Oujé-Bougoumou</u>: travaux en cours.

- Prolongement des infrastructures (1 835 000 \$ par service de dette, dont 183 500 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus);
- Prolongement du système de chauffage (635 000 \$ par service de dette, dont 63 500 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus);
- Institut culturel cri (187 400 \$: subvention);
- Planification stratégique (100 000 \$: subvention).

2.3- Waswanipi

- Centre de jeunes (2 305 236 \$ par service de dette, dont 230 524 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus) : travaux terminés;
- Équipement pour la scierie (1 250 000 \$ par service de dette, dont 125 000 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus): travaux en cours.

2.4- Némiscau

- Aréna (1 360 000 \$ par service de dette en 2000-2001 et 1 770 000 \$ par service de dette en 2001-2002, dont 313 000 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus): travaux en cours;
- Église communautaire (360 000 \$ par service de dette, dont 36 000 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus): travaux en cours;
- Ensemencement (120 000 \$: subvention) : travaux terminés;
- Planification stratégique (100 000 \$: subvention) : travaux terminés.

2.5- Waskaganish

- Infrastructures du nouveau dispensaire (56 250 \$: subvention): travaux terminés:
- Stabilisation des berges (860 700 \$ par service de dette en 2000-2001 et 1 000 000 \$ par service de dette en 2001-2002, dont 186 070 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus): travaux en cours;
- Centre de soins pour personnes âgées (1 841 000 \$ par service de dette, dont 184 100 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus): travaux en cours:
- Drainage (794 800 \$ par service de dette, dont 79 480 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus) : travaux en cours;
- Relocalisation des tours de communications (750 000 \$ par service de dette, dont 75 000 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus): projet non démarré, sous évaluation par la bande; versement de la première tranche du prêt à long terme non autorisé.

	4
	Factoria
2.6-	<u>Eastmain</u>
	Planification stratégique (100 000 \$: subvention) : projet terminé.
2.7-	<u>Wemindji</u> : travaux terminés.
	 Pavage des rues (700 000 \$ par service de dette, dont 70 000 \$ sera autorisé si rapports finaux qui ont été produits sont jugés conformes); Planification stratégique (100 000 \$: subvention).
2. 8-	Chisasibi
	 Trottoirs et éclairage de rues (700 000 \$ par service de dette, dont 70 000 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus) : travaux en cours; Centre de jeunes (300 000 \$: subvention) : travaux terminés; Planification stratégique (100 000 \$: subvention) : projet terminé; Piste d'athlétisme (90 000 \$: subvention) : projet terminé.
2.9-	Whapmagoostui
	 Centre de jeunes (1 600 000 \$ par service de dette, dont 160 000 \$ sera autorisé lorsque rapports finaux reçus) : travaux en cours; Planification stratégique (100 000 \$: subvention) : projet terminé.
3. <u>R</u>	ésiduel de la programmation de l'an II et programmations des années III, IV et V
3.1-	Mistissini
	 Améliorations au terrassement (1 660 000 \$); Aréna (3 300 000 \$); Sentier pédestre menant à la plage (174 000 \$); Amélioration du site « plage » (87 000 \$); Nouveau terrain de jeux (58 000 \$); Améliorations au parc récréatif (87 000 \$); Pont pour nouveau développement (1 660 000 \$); Locaux polyvalents de tourisme (3 558 386 \$).
3.2-	<u>Oujé-Bougoumou</u>
	 Centre de loisirs (6 000 000 \$); Institut culturel cri (8 212 600 \$).
3.3-	Waswanipi
	 Résidence pour personnes âgées (6 899 632 \$); Équipement pour la scierie (3 000 000 \$); Centre administratif (3 685 000 \$).
3.4-	<u>Némiscau</u>
	 Réseau d'égouts (3 583 000 \$); Pavage de rues (652 500 \$); Remises (300 000 \$); Parc communautaire (420 000 \$).

ANNEXE 15

			ANNEXE 15
			5
	3.5-	WaskaganishCentre de traitement (3 375 000 \$);	
	3.6-	Drainage (2 600 000 \$). Eastmain	
		 Prolongement des infrastructures (3 850 000 \$). 	
\bigcap	3.7-	WemindjiPayage de rues (3 300 000 \$)	
		Centre communautaire (5 600 000 \$).	·
	3.8-	ChisasibiTrottoirs et éclairage de rues (1 429 000 \$);	
Π		 Piste d'athlétisme (851 000 \$); Centre de jeunes (9 700 000 \$: à revoir) 	
П	3.9-	 Whapmagoostui Résidence pour personnes âgées (504 000 \$). 	
	3.10-	Association des trappeurs cris	
	·	• Tannerie (4 800 000 \$).	
U			

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

16. Actions posées et crédits engagés par le Secrétariat dans le cadre de la « Grande Paix de Montréal » et liste des partenaires gouvernementaux impliqués.

RÉPONSE:

Actions posées:

Le SAA a effectué le suivi de l'entente de financement conclue le 31 mars 2000 avec « 1701-2001 Corporation des fêtes du Tricentenaire de la Grande Paix de Montréal » et a participé aux rencontres des partenaires du projet (approximativement 5 rencontres depuis mars 2000).

Le SAA a supporté la « Corporation » dans l'organisation des événements commémoratifs ,entre autres par la mise sur pied d'un comité de suivi « Corporation » – SAA (3 rencontres depuis novembre 2000).

Le SAA assure la coordination des actions des partenaires gouvernementaux notamment par la mise sur pied d'un comité interministériel le 7 juillet 2000 (3 rencontres depuis juillet 2000).

Crédits engagés :

En vertu de l'entente de financement conclue le 31 mars 2000, le SAA, pour et au nom du gouvernement du Québec, a versé la somme de 3,6 M \$ à « 1701-2001 Corporation des fêtes du Tricentenaire de la Grande Paix de Montréal ».

Partenaires gouvernementaux impliqués :

Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI), ministère des Relations internationales (MRI), ministère de la Culture et des Communications (MCC), ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), ministère du Conseil exécutif (MCE), Tourisme Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

17. Actions posées et crédits engagés en 1999-2000 et 2000-2001 auprès des jeunes autochtones et prévisions pour 2001-2002.

RÉPONSE:

Actions récurrentes :

- Le Secrétariat aux affaires autochtones contribue au financement pour le fonctionnement des organisations autochtones du Québec qui, elles, ont souvent une préoccupation spécifique concernant la jeunesse. À ce titre, des contributions au financement de l'Association des femmes autochtones du Québec, au Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et à l'Alliance autochtone du Québec sont versées annuellement.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a représenté le Gouvernement du Québec à titre d'observateur au Groupe de travail fédéral-provincial-territorialautochtone sur la stratégie nationale pour la jeunesse autochtone et agit comme transmetteur d'information vers l'APNQL en vue de leur éventuelle participation à une conférence jeunesse autochtone pan canadienne prévue pour l'automne 2001.

Actions ponctuelles:

- Le Secrétariat aux affaires autochtones a aussi collaboré à la mise sur pied de la politique jeunesse par ses discussions et présentations auprès de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL).
- En janvier 2000 le Secrétariat aux affaires autochtones a mis sur pied et financé une rencontre préparatoire au Sommet du Québec et de la jeunesse à laquelle ont participé environ deux jeunes représentants de chaque communauté amérindienne du Québec. Il s'agissait de la première fois que la jeunesse amérindienne du Québec se réunissait de façon formelle. La documentation explicative leur fut fournie préalablement et des présentations par les intervenants tels le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Guy Chevrette et des représentants du Sommet du Québec et de la jeunesse ont eu lieu.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones était représenté au Sommet du Québec et de la jeunesse et a assuré l'accès au Sommet pour un représentant par communauté.
- Un sommet jeunesse autochtone du Québec ayant pour but de mettre en place un regroupement jeunesse est prévu pour août 2001, dans une communauté autochtone. Le Secrétariat aux affaires autochtones contribue financièrement à la mise sur pied du regroupement permanent de la jeunesse autochtone.

 Un engagement découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse fut de travailler sur une possible reconnaissance des expériences acquises lors des séjours dans des centres d'amitié autochtones. La représentante du Regroupement des centres d'amitié autochtones coordonne les informations nécessaires en vue d'une rencontre éventuelle avec les intervenants appropriés et le Secrétariat aux affaires autochtones collabore en ce sens.

Crédits engagés :

1999-2000

- 27 718,77 \$ pour les dépenses de transport et d'hébergement des représentants jeunesse reliées à la rencontre préparatoire au Sommet du Québec et de la jeunesse tenue à Québec.
- Contribution de 2 016, \$ pour la préparation des statistiques de la jeunesse autochtone préalablement au Sommet du Québec et de la jeunesse.
- Aide financière de 8 703,12 \$ pour les frais de déplacements et d'hébergement d'un représentant par Nation autochtone en vue de leur participation au Sommet du Québec et de la jeunesse.

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

18. Liste des rencontres et communications du Secrétariat relativement à la tenue d'un Sommet de la jeunesse autochtone et état de situation du projet, incluant les crédits engagés.

RÉPONSE:

Rencontres:

 Durant la rencontre jeunesse autochtone tenue par le Secrétariat aux affaires autochtones le 30 janvier 2000, en prévision de leur participation au Sommet du Québec et de la jeunesse, M. Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL), a soulevé la volonté des jeunes autochtones de se réunir, d'échanger sur une base régulière et de créer un forum permanent.

Actions posées par l'APNQL

- Au cours de l'été 2000, l'APNQL a informé le Secrétariat aux affaires autochtones de l'adoption d'un plan d'action jeunesse.
- Le 23 octobre 2000, l'APNQL a avisé le SAA qu'ils ont conçu la liste des jeunes qui participeront au forum jeunesse APNQL.
- Mme Maya Mollen, a été engagée en octobre 2000 par l'APNQL comme coordonnatrice du volet jeunesse de l'APNQL et a rencontré une représentante du SAA.
- Une première rencontre des jeunes a eu lieu le 1^{er} décembre 2000 dans l'optique de former un comité de travail. L'objectif des jeunes était de tenir un Sommet des jeunes Autochtones au printemps 2001 duquel découlerait un regroupement permanent.
- Des rencontres du comité de travail jeunesse de l'APNQL ont eu lieu les 15 décembre 2000 et les 26 et 27 janvier 2001. Un rapport d'étape fut soumis et approuvé par l'APNQL. Le Secrétariat aux affaires autochtones a été avisé que la date du Sommet autochtone est reportée au mois d'août 2001.
- L'APNQL a soumis un budget couvrant les dépenses des rencontres du comité organisateur (« forum provisoire ») entre décembre 2000 et avril 2001 et entre mai et août 2001 totalisant 70 000 \$ ainsi que les frais du Sommet (Grand Rassemblement) au mois d'août d'un coût de 50 000 \$.

Crédits engagés :

• Découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse, un financement de 75 000 \$ /an récurrent pendant 3 ans fut offert pour les fins de la formation d'un regroupement permanent des jeunes Autochtones. Découlant de cet engagement, le SAA a versé une avance de 40 000 \$ à l'APNQL en 2000-2001.

Annexe 19

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

19. Liste et détails des rencontres et communications ayant eu lieu entre le gouvernement du Québec et les communautés blanches (municipalités, MRC, etc.) relativement aux négociations territoriales globales en cours avec les Innus.

RÉPONSE:

D'abord, des tables régionales ont été mises sur pied au Saguenay/Lac Saint-Jean et sur la Côte- Nord pour suivre l'évolution de la négociation et faire part des points de vue régionaux. Les membres de la table régionale du Saguenay-Lac-St-Jean sont :

,							
M. Jean-Pierre Boivin Préfet, MRC Maria-Chapdeleine							
M. Bernard Généreux	Préfet, MRC le Domaine-du-Roy						
M. Charles-Aimé Bouchard	Président, Regroupement régional des gestionnaires de ZEC						
M. Luc Houde	Coopérative forestière de Laterrière						
M. Bertrand Côté	Maire, Ville de Saint-Félicien						
M. Bernard Laberge	Président, Association des trappeurs						
M. Alain Gagnon	Président, Fédération québécoise de la Faune						
M. Réginald Laprise	se Maire, Ville de Dolbeau-Mistassini						
M. Claude Munger	Maire, Ville de Roberval						
M. Lawrence Potvin Préfet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est							

M. Gérald Scullion Président, Corporation L'Activité Pêche

M. Réal Thivierge Association des pourvoyeurs

Les rencontres se sont ainsi déroulées :

Table régionale Saguenay/Lac-Saint-Jean

Date	Chef de table	Sujet
5 juillet 13 octobre	Négociateur du Québec Ministre délégué aux Affaires autochtones	Annonce publique de l'Approche commune Rôle de la table
5 décembre 19 mars	Négociateur du Québec Négociateur du Québec	Piégeage État d'avancement des travaux : faune et territoire participation réelle développement

ANNEXE 19 (suite) Les membres de la table régionale de la Côte-Nord sont : M. Denis Beaulieu Scierie J. Beaulieu Kruger M. Marc Bouchard Municipalité Les Escoumins M. Julien Boudreau Préfet, MRC de la Minganie M^{me} Josée Brassard Ministère des Régions M. Jean-Luc Burgess Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan M. Marcel Cadoret Chambre de commerce de Baie-Comeau M. Mario Castonguay Regroupement des locataires des terres publique, Côte-Nord M. Jean-Marie Delaunay Préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord M. Eric Desbiens Association de Chasse et Pêche de Forestville M. Jean Deschênes Pourvoirie Shamrock M^{me} Marie-Lise Deschênes Présidente, Regroupement des trappeurs Côte-Nord M. Jacques Ferland Association des prospecteurs de la Manicouagan M. Yvon Forest Ministère des Régions M. Joseph Fortin Abitibi Consolidated M. Jean-Louis Frénette Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord M. Georges-Henri Gagné Préfet de la MRC de Manicouagan M. Dany Gagnon **ZEC Nordique** M. Gabriel-Yvan Gagnon Député de Saguenay M. Jacques Gagnon Municipalité de Bergeronnes M. Michel Gauthier Association des prospecteurs de la Manicouagan M. Jean-Charles Girard Représentant de la MRC Manicouagan Municipalité de Chûte-aux-Outardes Conseil régional de développement de la Côte-Nord M. Parick Hamelin M. Alain Landry Municipalité de Natashquan M. Pierre Laurencelle CLD Haute-Côte-Nord M. Gaston Lessard Ass. des chasseurs et pêcheurs Manic Outardes inc. M. Ghislain Lévesque Préfet de la MRC de Sept-Rivières (observateur) M. Jean Massé Vice-président, Fédération québécoise pour le saumon atlantique M. Marcel Montreuil Municipalité Colombier M. André Pelchat Pourvoirie Pelchat M. Pierre Rousseau CLD Manicouagan Les rencontres se sont ainsi déroulées :

Date	Chef de table	Sujet
5 juillet 22 août 12 octobre	Négociateur du Québec Adjoint au négociateur Ministre délégué aux Affaires autochtones	Annonce publique de l'Approche commune Compréhension de l'Approche commune Rôle de la table
6 décembre 20 mars	Négociateur du Québec Négociateur du Québec	Piégeage État d'avancement des travaux : • faune et territoire • participation réelle • développement

Par ailleurs, des rencontres «ad hoc » d'information à propos de l'Approche commune convenue à la table de négociation du Conseil tribal Mamuitun ont été menées par le SAA à la demande des organismes suivants :

Automne 2000

Fédération des pourvoyeurs du Québec Conseil d'administration de la Société Faune et Parcs Groupe Faune national Groupes Faune de l'Estrie et de l'Outaouais Regroupement des industries forestiers Saguenay/Lac-Saint-Jean

Maires de la MRC Lac Saint-Jean Est Maire et conseillers de la municipalité des Escoumins Maires de la MRC Haute-Côte-Nord

<u>Hiver - Printemps 2001</u>

Conseil d'administration de la Fédération québécoise du Saumon atlantique Maires et représentants du domaine de la faune et du développement économique de la MRC de la Minganie

Conseil d'administration de la Fédération québécoise du piégeage

Enfin, le ministre délégué aux Affaires autochtones a présenté une allocution portant sur la négociation avec les Innus au souper de la Chambre de commerce de Baie-Comeau le 12 octobre et au diner de la Chambre de commerce d'Alma le 13 octobre.

Secrétariat aux affaires autochtones .
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

20. Inventaire et détail des projets économiques réalisés ou à l'étude dans le cadre du partenariat Québec - Kahnawake et l'entente de financement économique signée le 24 octobre 2000.

RÉPONSE:

- Conformément à l'Entente de financement de développement économique entre le Québec et Kahnawake signée le 24 octobre 2000, le Conseil (Kahnawake), via la Commission (Commission de développement économique de Kahnawake) est responsable de la gestion de l'enveloppe de financement destinée au développement économique. Pour ce faire, la Commission a notamment adopté et déposé au ministre une politique d'investissement au ministre. Celle-ci est jointe à l'entente en vertu de l'article 3.1.1.
- En vertu de l'article 4.1.2.2 de cette entente, « le ministre s'engage à débourser des tranches subséquentes (de subvention) au montant maximal de 860 000 \$ dès que le Conseil démontre par lettre au ministre que le solde de la tranche précédente est inférieur 200 000\$ et au dépôt d'un rapport faisant le bilan de l'utilisation de l'enveloppe déboursée et d'une liste de projets susceptibles d'être entrepris au cours des prochains mois». En l'occurrence, seule une première tranche de subvention fut déboursée.

NNEXE 21	
·	
nalitiaua at	
politique et	

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

<u>Demande de renseignements</u> <u>de l'Opposition officielle</u>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

21,	Liste de toutes	l es é tudes d	et analyses	faites à	ce jo	our sur	le statut	politique e	ŀ
	économique du	Québec.		•					

RÉPONSE:

Aucune